

154^e session du Synode

DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL

le mercredi 27 juin 2007 à Neuchâtel (salle paroissiale de la Maladière)

Présidence: M.Vincent Genzoni

Vice-présidence:

Presse: Chargée de l'information et de la communication :
Mme Catherine Lüscher
RTN 2001:
L'Express et L'Impartial:
"Passerelles":
Canal Alpha:
La Vie protestante: M. P.-A. Heubi

Députés à voix consultatives:

Armée du Salut :

Eglise catholique chrétienne :

Fédération Evangélique Neuchâteloise : le pasteur Olivier Favre.

46 députés et suppléants sont présents, 47 dès le point 4.

1. Ouverture de la session par le président du Conseil synodal

A 8h02, **le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, ouvre la 154^e session du Synode. Il rappelle que selon le Règlement, lors d'une nouvelle législature, c'est au président du Conseil synodal de présider la première partie de la séance. Le pasteur Bader accueille spécialement les nouveaux députés et les remercie de leur engagement dans l'Eglise, puis il donne quelques informations pratiques quant au déroulement de cette séance.

Le pasteur Bader indique également différentes dates :

29 août : probable séance de relevée du Synode.

28 octobre : cérémonie de consécration, en principe à la Collégiale.

12 décembre : prochain Synode à Colombier.

Il rappelle que le Synode est maître de l'ordre du jour et demande s'il y a des demandes de modification.

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, propose de prendre le rapport sur l'état des lieux de la catéchèse, prévu au point 14, au point 10. Il faut que le Synode se prononce pour que les agents puissent organiser la rentrée scolaire et pouvoir clairement formuler, à l'aide des indications de ce rapport, un vade-mecum permettant aux catéchètes et aux agents d'organiser leur travail pour la nouvelle année. Or, le maintenir au point 14, risque de le voir reporté à la probable séance de relevée.

Mme Jacqueline Lavoyer, pour le Conseil synodal, comprend les impératifs de ce dossier, mais estime que le rapport de la politique diaconale de l'EREN nécessite également des décisions et mises en œuvre rapides. C'est pourquoi le Conseil synodal propose de le déplacer plutôt au point 11.

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, accepte cette proposition.

Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité. Il a la teneur suivante:

1. Ouverture de la session par le président du Conseil synodal
2. Validations des élections des députés au Synode et de leurs suppléants
3. Election du Bureau du Synode (RG art.24) :
 - a) du président (de la présidente)
 - b) du vice-président (de la vice-présidente)
 - c) du secrétaire (de la secrétaire)
 - d) des assesseurs (1 ministre + 2 laïcs)
4. Election du Conseil synodal (Constitution art. 32) :s
 - e) du président (de la présidente) (pasteur(e))
 - f) des autres membres (3 ministres et 5 laïcs)
5. Prise de congé des conseillers synodaux sortants.
- 6 Election des autres organes nommés par le Synode :
 - a) Commission de consécration pastorale et diaconale
 - b) (4 pasteurs, 3 diacres, 5 laïcs, 1 professeur de la Faculté de théologie) (RG art.241)
 - c) Commission d'examen de la gestion (2 ministres et 3 laïcs) choisis parmi les députés (RG art.34)
 - d) Délégation de l'EREN au Synode missionnaire (7 députés et 2 suppléants) (RG art. 145r)
 - e) Organe de contrôle des finances (souhaités 3-4 personnes) RG art. 324)
 - f) Conseil de direction du Fonds immobilier (7 personnes) (RG art.331)
7. Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale.
8. Rapport du Conseil synodal sur « Visions prospectives », les grandes lignes.
9. Rapport du Conseil synodal concernant la « Vie protestante » neuchâteloise.
10. Rapport du Conseil synodal sur la politique diaconale de l'EREN.
11. Rapport du Conseil synodal sur l'état des lieux de la catéchèse de l'EREN.
12. Rapport du Conseil synodal sur la nouvelle clé de calcul des contributions paroissiales à Terre Nouvelle
13. Rapport du Conseil synodal concernant les biens immobiliers de l'EREN
14. Rapport du Conseil synodal sur les mesures financières.
15. Information orale du Conseil synodal sur l'état des lieux de la société « Le Louverain SA ».
16. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés.

Le pasteur Fred Vernet, pour le Conseil synodal, conduit le Synode dans la prière.

2. Validations des élections des députés au Synode et de leurs suppléants

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, fait deux remarques par rapport à la nouvelle liste des députés que chacun a reçue à l'entrée. C'est la première fois qu'il y a changement de législature depuis la mise en place d'EREN 2003. Quelques lacunes réglementaires ont été constatées, qui ont conduit à des tergiversations, notamment sur le moment où les délégués des Centres cantonaux devaient entrer en fonction. Ceci explique les changements entre la première liste reçue et la deuxième.

La deuxième remarque concerne la liste des délégués d'autres Eglises ou Communautés. Il était habituel d'avoir, comme délégué la Fédération des Eglises Evangéliques Libres, qui n'existe plus en tant que telle puisqu'elle a fusionné avec un groupement romand. Le Conseil synodal a pris contact avec les communautés évangéliques et a établi un nouveau partenariat avec la Fédération Evangélique Neuchâteloise (FEN) qui regroupe 24 communautés évangéliques du canton. La FEN est aussi membre de la COTEC. Le pasteur Bader profite de cette annonce pour accueillir son représentant, le pasteur Olivier Favre de l'Eglise apostolique.

Comme aucune question d'ordre général n'est posée, le pasteur Bader poursuit en parcourant la liste des députés au Synode, paroisse par paroisse.

La liste des députés au Synode ne suscite aucun commentaire.

Au vote, les élections des députés au Synode et de leurs suppléants sont validées à l'unanimité.

3. Election du Bureau du Synode (RG art.24) :

Le pasteur Gabriel Bader propose que le secrétariat général procède au dépouillement en attendant que le Bureau du Synode soit formé, il poursuit en donnant les indications d'usage relatives aux votations.

a) du président (de la présidente)

Comme aucune remarque n'est exprimée relative à la candidature de **M. Vincent Genzoni**, le pasteur Gabriel Bader, procède au vote.

b) du vice-président (de la vice-présidente)

Comme il n'y a aucun candidat, le pasteur Bader exprime la préoccupation du Bureau du Synode et du Conseil synodal face au manque de candidat pour des postes importants.

c) du secrétaire (de la secrétaire)

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs est candidate.

d) des assesseurs (1 ministre + 2 laïcs)

Le pasteur Gabriel Bader, précise qu'il reste encore deux places, l'une pour un ministre et l'autre pour un laïc.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, est candidat.

Comme aucune remarque n'est exprimée relative à ces candidatures le pasteur Gabriel Bader, procède au vote.

Après une courte pause pour effectuer le dépouillement, **le pasteur Gabriel Bader**, proclame les résultats, il précise que 46 bulletins ont été délivrés.

Au vote, M. Vincent Genzoni est élu président du Bureau du Synode par 44 voix.

Au vote, Mme Danièle Rinaldi est élue secrétaire du Bureau du Synode par 46 voix.

Au vote, M. Jacques Laurent est élu assesseur au Bureau du Synode par 45 voix.

Le pasteur Gabriel Bader, au nom du Conseil synodal, félicite les candidats et cède sa place au nouveau président du Synode.

M. Vincent Genzoni, rappelle que le respect des personnes et des avis est un élément indispensable pour garder un climat serein. Il espère des débats riches et constructifs, signes d'une Eglise en marche. M. Genzoni sollicite la compréhension du Synode pour ses débuts dans cette fonction et l'invite, au besoin, à corriger ses erreurs.

4. Election du Conseil synodal (Constitution art. 32) :

a) du président (de la présidente) (pasteur(e))

Le pasteur Gabriel Bader ne désire pas présenter de longues perspectives pour faire valoir sa candidature car, d'une part, il a eu l'occasion de le faire il y a une année, et d'autre part son travail au sein du Conseil synodal et devant le Synode montre ses objectifs. Il se risque à des mots plus personnels sur les raisons qui le poussent à demander le renouvellement de son mandat. Ces dix mois passés à la présidence du Conseil synodal n'ont pas été dépourvus d'un certain nombre d'angoisses. Les questions financières, bien sûr, préoccupent, mais plus que cela, ce sont les visages qui sont derrière : ceux des présidents de paroisse et des Centres cantonaux, parfois découragés devant le constat qui a dû être posé ces derniers mois. Ceux des paroissiens qui peinent à savoir à quelle branche se raccrocher. Ceux des collègues qui entendent deux messages paradoxaux : le désir d'éviter des licenciements, mais que cela n'est possible que si certains quittent leurs postes; il faut réduire les postes et organiser la pénurie pastorale. Le pasteur Bader a vu des visages inquiets, fâchés, désabusés. Une souffrance pénible à voir. Enfin il y a le paradoxe de vouloir atteindre une structure financière saine rapidement, alors que le changement de mentalité ne peut s'instaurer que dans la durée. Un président du Conseil synodal doit aussi lire d'autres signes dans sa fonction, en regardant un peu plus loin. Que manque-t-il pour arriver au but fixé ? Le pasteur Bader estime qu'il ne manque pas grand-chose. L'EREN a des forces que d'autres n'ont pas : un corps ministériel avec un très haut niveau de compétences, une forme d'attachement et de solidarité à l'Eglise, des capacités d'imagination, d'invention qui ont donné lieu à des projets nouveaux, la conviction qu'il faut agir. Il ne manque pas grand-chose, et pourtant, cela va encore coûter cher : en efforts et certainement en découragements. Le pasteur Bader aimerait poursuivre le travail commencé; il aimerait mesurer comment le Synode se l'approprie et est curieux de voir l'évolution. Il croit dans les possibilités de l'Eglise et particulièrement dans celles de traverser cette crise. Le tableau peint n'est pas très joyeux, néanmoins, le pasteur Bader recueille beaucoup de satisfaction dans ce travail qui lui plaît. Les réflexions théologiques sur

l'avenir de l'Eglise, la conduite des travaux du Conseil, les échanges, même parfois dans des situations conflictuelles avec les acteurs de l'Eglise sur le terrain, l'ouverture vers d'autres Eglises, tout cela est passionnant. Le pasteur Bader ajoute que les conditions de travail au sein du Conseil synodal sont très motivantes : l'engagement, l'esprit critique, l'humour, la capacité du Conseil à passer des moments graves à des moments plus relax, les signes de confiance, tout cela nourrit sa motivation.

Comme l'allocution du pasteur Gabriel Bader ne suscite aucune question, **le président** invite celui-ci à sortir de la salle et demande si quelqu'un a une remarque à faire concernant cette candidature. Comme ce n'est pas le cas, **le président** procède au vote.

b) des autres membres (3 ministres et 5 laïcs)

Le président précise que les candidats sortants qui se représentent s'exprimeront eux-mêmes et les nouveaux seront présentés par une tierce personne.

Le pasteur Fabrice Demarle, paroisse du Joran, précise que les deux ans et demi passés au Conseil synodal lui permettent de se rendre compte de la charge de travail que cela représente et d'avoir tout de même envie de continuer ! Il a été impressionné par la dynamique et l'organisation efficace du Conseil synodal. Le fait d'avoir peu à peu une vision d'ensemble de l'EREN a permis de découvrir la richesse des paroisses, leur créativité, leur "dada", tout ce qui fait leur identité. Le pasteur Demarle, qui aime chercher la cohérence et la visibilité de l'action de l'Eglise, continue de croire qu'il reste beaucoup à faire pour que l'EREN soit plus qu'un patchwork de paroisses et de Centres qui s'assemblent tant bien que mal. Il estime que c'est ensemble que l'EREN a un avenir. Bien qu'il soit plutôt un homme de terrain, en particulier au Conseil paroissial et dans des activités catéchétiques, le pasteur Demarle sent que c'est à une réflexion cantonale qu'il est appelé, avec l'objectif que l'EREN soit un outil performant, cohérent, dynamisant pour toutes les personnes qui sont au service de l'Evangile dans les paroisses et dans les Centres. Il termine en remerciant le Synode de la confiance accordée jusqu'à présent et de sa collaboration.

Le pasteur Fred Vernet, paroisse du Val-de-Ruz Nord, La Cascade, précise que le Conseil synodal est à la fois une charrue à chien et quelque chose de passionnant. Une charrue à chien, car parfois, c'est quelque chose de lourd, l'Eglise étant bien plus complexe que ce qu'il s'imaginait. Un lieu passionnant, car il permet de mesurer la richesse et la créativité étonnante qui se font jour dans les paroisses et les Centres, par les collègues ministres (terme qu'il s'excuse de préférer à celui de permanents), permet de mesurer à quel point Dieu est généreux en donnant, malgré toutes les difficultés qui sont celles de l'EREN, la possibilité d'avancer. C'est une chose que le pasteur Vernet n'aurait pas imaginée sous cette forme-là, il y a une année et c'est profondément régénérant ! Il termine en précisant qu'il se sentirait un peu bête de ne pas renouveler sa candidature en ayant découvert tout ça après une année, mais il se considère encore comme un débutant dans ce domaine. Il a besoin de temps pour mesurer un certain nombre de choses et rendre les services qu'il pourra.

M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, présente avec plaisir la candidature du pasteur David Allisson. Le pasteur Allisson est âgé de 36 ans, marié et père de trois enfants. Il a suivi son école primaire à St-

Aubin et obtenu sa maturité scientifique au gymnase cantonal de Neuchâtel. Après l'obtention d'un diplôme high school en Colombie britannique au Canada, il commence ses études de théologie à la Faculté de Neuchâtel. Durant ses études, il a eu plusieurs activités dans la paroisse de St-Aubin et dans la région de Boudry-Ouest : moniteur du Culte de l'enfance, responsable d'animation de l'année préparatoire au catéchisme et du catéchisme, du camp Junior de Vaumarcus et effectue un remplacement pastoral dans la paroisse de Mâche-Boujean à Bienne. Après son stage pastoral passé à St-Blaise/Hauterive, il effectue sa suffragance à la Chaux-de-Fonds, dans les paroisses de Guillaume Farel et St-Jean. Consacré au ministère pastoral en septembre 1999, il est élu pasteur de la paroisse Guillaume Farel, préside le Conseil paroissial et est député au Synode. En juin 2003, il est élu au Conseil paroissial de la paroisse La Chaux-de-Fonds, avec la fonction de vice-président et député au Synode et nommé modérateur du Colloque. A cette même date, il est élu assesseur ministre au Bureau du Synode.

Au printemps 2006, il répond à la mise au concours d'un poste pastoral au Val-de-Travers où il est élu et déménage à Fleurier. En avril 2007, il est élu au Conseil paroissial ainsi que député ministre au Synode. Le pasteur Allisson s'est rapidement intégré dans la paroisse, où il est responsable du Culte de jeunesse, co-responsable du catéchisme et participe à l'édification spirituelle de la communauté par la qualité de ses prédications. Le Conseil paroissial a pu profiter de ses compétences et de son dynamisme, de ses idées et de sa grande capacité de travail. De plus, le pasteur Allisson a le souci de l'unité, il ferait donc un excellent Conseiller synodal, c'est pourquoi la paroisse du Val-de-Travers invite le Synode à élire le pasteur Allisson à cette fonction.

Le pasteur David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, précise qu'il vient de démissionner de ses responsabilités au camp Junior de Vaumarcus qu'il recommande beaucoup. Il espère que l'amour qu'il a pour l'Eglise a transparu dans la présentation qui vient d'être faite, ses différents engagements en étant le signe. Il est motivé à travailler dans une Eglise qui s'engage pour la proclamation de l'Evangile, première expression de la mission de l'EREN dans sa Constitution. Le pasteur Allisson désire donc s'engager à son tour pour faciliter la proclamation de l'amour de Dieu à chacun. Il est conscient que la tâche est prenante et lourde, mais il la croit aussi motivante et passionnante. Dans les difficultés actuelles de l'EREN, il trouve passionnant de pouvoir participer à un cheminement dans les défis d'aujourd'hui. Pour lui, la question principale de l'EREN est « comment être aujourd'hui Eglise dans le canton de Neuchâtel ? ». Bien que l'EREN ne soit plus majoritaire, l'Evangile a toujours autant de force et de pertinence. Comment mettre en œuvre la mise en mouvement de l'EREN en fidélité au Christ et à l'histoire de l'EREN mais aussi en contraste, voire en opposition avec certaines habitudes ? Les responsabilités du Conseil synodal placent ses membres au cœur de ces réflexions, les appelant à exposer leur vision d'Eglise et leurs convictions. Le pasteur Allisson aimerait vivre ses convictions chrétiennes et sa foi dans une Eglise dynamique et engagée. Comme député, il a vu un Synode dynamique, ayant du répondant vis-à-vis des propositions du Conseil synodal et lui reconnaît un aspect du terrain d'Eglise. Il est convaincu que les Conseillers synodaux aiment leur Eglise, ses paroisses et ses Centres cantonaux et qu'ils mettent à son service aussi bien leurs compétences que leur amour du « terrain » de l'Eglise qui s'engage au service de l'Evangile. Sa candidature est motivée par le désir d'accomplir le travail que le Synode confie au Conseil synodal. Bien qu'il ait assez confiance en lui pour penser qu'il a quelque chose à apporter au Conseil synodal et à l'EREN, il

reconnaît avoir besoin du soutien et de l'appui du Synode pour garder force et courage dans cette tâche.

Mme Christine Fischer, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, précise qu'elle a passé quatre années au Conseil synodal, ce qui lui a permis de commencer d'approfondir ce que s'engager dans l'EREN signifie au niveau cantonal. Elle a déjà beaucoup appris et pense qu'il lui reste encore une grande marge de manœuvre pour parfaire sa façon de travailler. Sa candidature est motivée par le désir de vivre, avec tout le Canton, une vie d'Eglise renouvelée, concrète dans sa vision d'avenir et qui lui permet d'affirmer le message du Christ. Dans ce petit coin de pays qu'est le Canton de Neuchâtel, l'EREN est une partie de l'Eglise universelle, et doit oser annoncer que la paix du Christ et son royaume est à vivre tous les jours. C'est vers ce but que Mme Fischer veut se diriger, avec la présence active et amicale de chacun : il faudra décider ensemble quelle route prendre pour les années à venir. L'EREN est comme un traîneau chargé de projets, d'objectifs, de vécus communs. Le Conseil synodal est donc, à l'image des sept chiens attelés pour faire avancer le traîneau dans la neige. Dans cet équipage, il y a plusieurs leaders qui se relayent car le travail est rude : il faut parfois brasser la neige pour tracer la route. Derrière eux, des chiens qui ont d'autres qualités, qui portent moins de responsabilités, qui de temps en temps essaient de tirer sur la droite ou sur la gauche, mais qui comprennent assez vite que leur force réside dans leur unité. Mme Fischer estime être de ceux-là, et c'est pour rester unie dans la course qu'elle accepte un nouveau mandat.

Mme Jaqueline Lavoyer, paroisse de La Côte, précise qu'en juin 2003, elle avait présenté toute tremblante, son rapport sur Terre Nouvelle, premier d'une longue série. Tremblante mais déterminée, parce qu'elle est habitée par la conviction, qui n'a cessé de se vérifier depuis : derrière toutes les questions que le Conseil synodal doit traiter, il y a toujours d'autres enjeux, beaucoup plus fondamentaux, car spirituels et ecclésiologiques. En définitive, dans les petites comme dans les grandes choses, il en va à chaque fois de « l'Eglise que nous voulons être ou devenir à la suite du Christ ». Aujourd'hui, cette conviction habite toujours Mme Lavoyer. Avec les visions prospectives, ce sont des questions essentielles qui sont abordées. Il faut le faire à la lumière de la compréhension de la situation actuelle de l'EREN, mais surtout en ouvrant des espaces où peut se révéler Dieu, ce Dieu aimant qui vient à la rencontre de tout humain, ce Dieu libérateur qui se laisse approcher, mais jamais posséder, ni par les personnes, ni par les institutions, ni par les circonstances. Continuer à ouvrir et explorer de tels espaces, célébrer en paroles et en actes, avec le Synode et les collègues du Conseil synodal, tel est le désir de Mme Lavoyer. C'est pourquoi elle se représente pour une dernière législature, avec l'appui du Synode, s'il le lui accorde.

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, présente la candidature de M. Pierre Bonanomi en précisant que s'il fallait le résumer en un mot, ce serait « Force tranquille ». M. Bonanomi est ingénieur, avec une formation de gestion d'entreprise. Il a fondé, il y a 20 ans, une petite entreprise à Marin, qu'il dirige toujours. Il est marié et père de deux filles adultes. Il a fait sa confirmation à la Maladière, et a été fidèle dès son plus jeune âge. Engagé dans la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, il est membre du Conseil paroissial, du lieu de vie de Marin-Epagnier et membre du Centre d'activités jeunesse. Il est également engagé comme prédicateur laïc. Dans son entreprise, tous les employés sont engagés à temps partiel, sauf lui, jusqu'à présent. Comme son père, précurseur en la matière, il constate que l'expérience est positive, et souhaite réduire son

temps de travail afin d'en donner davantage à l'Eglise qui lui tient à cœur. Pour terminer, Mme Rinaldi définit M. Bonanomi comme quelqu'un de discret, mais profond dans ses réflexions, dont la parole est souvent adéquate pour faire avancer. Son expérience de chef d'entreprise, proche de ses employés, serait utile à l'EREN. Sa foi, son amour profond de l'Eglise en font un très bon candidat.

M. Pierre Bonanomi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise qu'il a bien fait son catéchisme à la Maladière, mais qu'à l'époque, il n'avait aucune connaissance de l'EREN. La chapelle, les pasteurs appréciés, le groupe des jeunes « Amitié », tout cela lui suffisait. L'EREN était un mot inconnu ! Avec les années, bien sûr, il a fait connaissance avec l'EREN, tout d'abord « l'EREN administrative », pour rénover les cures, payer les pasteurs, puis « l'EREN autoritaire » : qui a su faire passer une restructuration, certes indispensable, mais difficile. Depuis quelque temps, il ressent une EREN beaucoup plus proche et accessible, qui tire profit du fait que le nombre de paroisses ait diminué pour se rapprocher, soigner le dialogue, écouter « la base ». C'est dans cet esprit que l'EREN poursuit la réforme qui est en cours pour adapter l'Eglise au monde qui change. M. Bonanomi serait très heureux de participer et collaborer à ce projet ambitieux au sein du Conseil synodal.

Le président invite les candidats au Conseil synodal à sortir de la salle et procède au vote. Il précise que deux laïcs pourraient encore être membres du Conseil synodal.

Il présente les candidats à l'élection des autres organes nommés par le Synode pendant le dépouillement, procède aux votes, puis proclame les résultats de l'élection du Conseil synodal.

Election du président du Conseil synodal :

Bulletins délivrés : 47, bulletins rentrés : 47, bulletins blancs et nuls : 0, bulletins valables : 47, majorité absolue : 24.

Au vote, le pasteur Gabriel Bader est élu à la présidence du Conseil synodal par 47 voix.

Le pasteur Gabriel Bader se trouve dans l'embarras, car il doit changer son discours, ayant prévu de mentionner qu'il serait attentif aux voix négatives exprimées dans le vote! Il remercie le Synode de sa confiance, et précise que durant les dix mois écoulés, il y a eu des moments difficiles de crises, de négociations, et constate qu'il est possible d'avoir des différents et de continuer à travailler dans un esprit de confiance. C'est avec ce même esprit qu'il désire collaborer avec ses collègues du Conseil synodal. Il insiste aussi pour que le Synode garde son esprit critique, participatif et alimente les débats.

Elections des autres membres du Conseil synodal :

Bulletins délivrés : 47, bulletins rentrés : 47, bulletins blancs et nuls : 0, bulletins valables : 47, majorité absolue : 24.

Le pasteur Raoul Pagnamenta obtient 1 voix sans être candidat.

Le pasteur Fabrice Demarle est élu avec 43 voix.

Le pasteur Fred Vernet est élu avec 46 voix.

Le pasteur David Allisson est élu avec 44 voix.

Mme Christine Fischer est élue avec 47 voix.

Mme Jacqueline Lavoyer est élue avec 46 voix.

M. Pierre Bonanomi est élu avec 47 voix.

5. Prise de congé des conseillers synodaux sortants

Le président précise que les conseillers synodaux sortants quitteront le Conseil synodal à la fin du mois d'août 2007.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, agrmente ses rétrospectives par un montage photo expressif, annoté de commentaires et dessins non dénués d'humour, et fait s'avancer l'un après l'autre les conseillers sortants.

Mme Monique Vust est l'exemple même du bénévolat accompli avec des compétences professionnelles. Elle a siégé 12 ans au Conseil synodal, dans le département de l'Intérieur et 8 ans au Bureau du Conseil synodal avec la fonction de secrétaire. En tant que co-titulaire du département de l'Intérieur, Mme Vust a dû se faire un chemin dans les méandres de la vie de l'Eglise, découvrant de l'intérieur comment les paroisses, ministres ou autres permanents laïcs réglaiement ou ne réglaiement pas leurs difficultés. Depuis trois ans, elle représente l'EREN au Bureau de la CER (Conférence des Eglises Romandes) au sein de laquelle elle a pris en charge le dossier de la campagne de valorisation des études de théologie.

Les paroisses la connaissent au travers des innombrables évaluations menées auprès des permanents, des dossiers défendus devant le Synode, particulièrement ceux en lien avec le projet d'EREN 2003. Elle a défendu une ligne, parfois contre vents et marée, mais toujours avec beaucoup de douceur. Ce que l'on connaît moins, par contre, c'est en quoi son ministère au Conseil synodal a fait grandir l'Eglise. Elle a souvent aidé à prendre au sérieux les exigences du travail, sans jamais perdre de vue la dimension humaine et spirituelle, elle a fait rire, sans jamais inviter à la moquerie, initié des objectifs ambitieux, sans jamais afficher de présomptions.

Pour tout cela, pour son accueil, son ouverture, sa vision d'une Eglise ouverte, son enthousiasme, le pasteur Bader, au nom de l'Eglise, remercie Mme Vust pour le témoignage de la tendresse et la fidélité de Dieu.

M. Georg Schubert arrive au terme de 10 années passées au Conseil synodal. Contrairement à Mme Vust, M. Schubert a voyagé d'un département à l'autre : Diaconie et Entraide, Information et Communication, puis Finances et Administration. Il est également au Bureau du Conseil synodal avec la fonction de vice-président. Le pasteur Bader assure que personne n'oubliera son accent suisse allemand, mais surtout, cette incroyable capacité de transmettre les choses les plus difficiles en les déposant sans "chichis", toujours assorties d'une note d'espoir et d'une idée d'avance. Parler d'argent n'est pas toujours facile, pourtant, M. Schubert a réussi à le faire avec lucidité. En travaillant avec lui, le pasteur Bader a vu ses idées changer, évoluer, il a appris qu'en Eglise, il ne fallait jamais oublier d'être un peu fou. Cette folie de Dieu qui ne s'arrête pas sur les obstacles, qui est commandée par un amour plus grand, qui ouvre les yeux, qui dit les choses, qui pose les constats difficiles, qui cherche les solutions les plus exigeantes. Cette Eglise est dynamique, bouge, change, fidèle à son histoire et aux textes bibliques, elle interprète le moment présent. M. Schubert a évoqué une Eglise par « sms » et d'autres folies, qui ont fait tant de bien au Conseil synodal et lui a permis de ne pas s'enliser. Le pasteur Bader, au nom de toute l'Eglise, remercie M. Schubert et reçoit, par son ministère au sein du Conseil synodal, le témoignage joyeux de l'Evangile, Bonne nouvelle pour l'Eglise de demain.

Le pasteur Werner Habegger œuvre depuis bientôt 12 mois au sein du Conseil synodal et est resté fidèle au département Information et Communication ! Ceux qui pensent que c'est facile de venir une année au Conseil synodal, devraient peut-être avoir une conversation avec M. Habegger. Il y a une année, ce département voyait plusieurs crises émerger. Les contacts ont été pris, les négociations se sont déroulées, les bonnes personnes ont été trouvées et placées aux bons endroits, et dans ce méli-mélo qui prenait forme, il a rendu un immense service.

Le pasteur Habegger est entré de plein pied dans les réflexions du Conseil synodal sur l'avenir de l'Eglise et a participé à différents groupes de travail sur les visions prospectives, avec son regard de théologien, de pasteur et de permanent d'un Centre cantonal. Ce qui a frappé le pasteur Bader, c'est la capacité du pasteur Habegger, en toute circonstance, de rester lui-même. Conscient du rôle d'un Conseiller synodal et parfaitement collégial dans son action, comme si jamais la fonction ne devait l'emporter sur l'homme : il sourit lorsque les règlements enferment, se passionne quand l'Eglise est en marche, s'énerve quand d'aucuns tentent de poser des étiquettes faciles. Le pasteur Bader souligne que le pasteur Habegger fait partie des permanents qui quittent le service de l'EREN dans le cadre des encouragements aux départs volontaires. Il vit donc au plus près la réalité de l'Eglise qui souffre, pour laquelle il s'est rendu disponible comme chrétien, pasteur et conseiller synodal. Le pasteur Bader, au nom de toute l'Eglise, reçoit le ministère pastoral du pasteur Habegger, comme le témoignage de l'amour imprévisible de Dieu.

6 Election des autres organes nommés par le Synode :

a) Commission de consécration pastorale et diaconale

(4 pasteurs, 3 diacres, 5 laïcs, 1 professeur de la Faculté de théologie) (RG art.241)

Bulletins délivrés : 47, bulletins rentrés : 47, bulletins blancs et nuls : 0, bulletins valables : 47, majorité absolue : 24.

Le pasteur François Caudwell est élu par 47 voix.

La pasteure Delphine Collaud est élue par 46 voix.

La pasteure Corinne Mariani-Méan est élue par 44 voix.

Le pasteur Pascal Wurz est élu par 45 voix.

Le diacre Marc Morier est élu par 46 voix.

La diacre Marie-Louise Munger est élue par 46 voix.

Le diacre Philippe Schaldenbrand est élu par 47 voix.

M. Pierre Aerne est élu par 47 voix.

Mme Françoise Ducommun est élue par 47 voix.

Mme Nathalie Leuba est élue par 47 voix.

Mme Martine Schlaeppy est élue par 46 voix.

Le professeur Felix Moser est élu par 47 voix.

Le président rappelle qu'il reste encore une place pour un membre laïc.

b) Commission d'examen de la gestion (2 ministres et 3 laïcs) choisis parmi les députés (RG art.34)

Bulletins délivrés : 47, bulletins rentrés : 47, bulletins blancs et nuls : 0, bulletins valables : 47, majorité absolue : 24.

Le pasteur Christian Miaz est élu par 47 voix.

La pasteure Bénédicte Gritti-Geiser est élue par 47 voix.

M. Jean-Claude Barbezat est élu par 47 voix.

Mme Mireille Donati est élue par 46 voix.

M. Claude Waelti est élu par 47 voix.

c) Délégation de l'EREN au Synode missionnaire (7 députés et 2 suppléants) (RG art. 145r)

Bulletins délivrés : 47, bulletins rentrés : 47, bulletins blancs et nuls : 0, bulletins valables : 47, majorité absolue : 24.

M. André Feller est élu par 47 voix.

M. Yann Miaz est élu par 47 voix.

Le diacre Marc Morier est élu par 47 voix.

Mme Jacqueline Lavoyer est élue par 47 voix.

Le pasteur Guillaume N'dam est élu par 47 voix.

Le pasteur Alexandre Paris est élu par 44 voix.

Mme Nicole Pizzotti est élue par 47 voix.

M. Laurent Heiniger est élu suppléant par 47 voix.

Mme Isabelle Rohrbach obtient 1 voix sans être candidate

Le président rappelle qu'il reste encore une place pour un membre suppléant.

d) Organe de contrôle des finances (souhaités 3-4 personnes) (RG art. 324)

Bulletins délivrés : 47, bulletins rentrés : 47, bulletins blancs et nuls : 0, bulletins valables : 47, majorité absolue : 24.

M. Philippe Donati est élu par 47 voix.

M. Jean-Claude Isch est élu par 47 voix.

M. Origène Murenzi est élu par 47 voix.

Le président rappelle qu'il reste encore une place pour un membre.

e) Conseil de direction du Fond immobilier (7 personnes) (RG art.331)

Bulletins délivrés : 47, bulletins rentrés : 47, bulletins blancs et nuls : 0, bulletins valables : 47, majorité absolue : 24.

M. Jean Berthoud est élu par 47 voix.

M. Philippe Mauler est élu par 47 voix.

M. Jacques Rosselet est élu par 47 voix.

M. Jörg Sundhoff est élu par 47 voix.

Le président rappelle qu'il reste encore 3 places à pourvoir. Il remercie chaleureusement toutes ses personnes qui acceptent de donner de leur temps en plus de leur engagement personnel dans leur paroisse, pour l'Eglise au niveau cantonal.

Le président salue les invités présents:

M. Antoine Leuenberger pour la COTEC.

Mme Jacqueline Cortesi pour la paroisse de l'Eglise catholique chrétienne.

M. Ermano Gendre pour l'Eglise vaudoise du Piémont.

Mme Bosshard, pour la paroisse de Neuchâtel.

7. Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale.

Le président demande aux candidats de sortir de la salle.

Le pasteur Robert Tolck présente les trois derniers rapports de la Commission de consécration sortante :

Mme Esther Berger vient d'Alsace : elle y est née, y a grandi et s'est engagée dans l'Eglise méthodiste. C'est à Strasbourg qu'elle a entrepris et achevé ses études de théologie. Actuellement, elle est en poste à la Chaux-de-Fonds. Mme Berger a le contact facile, une bonne qualité d'écoute, de l'intérêt pour les gens qu'elle rencontre. Elle semble à l'aise dans l'ensemble des activités pastorales, particulièrement avec les enfants et les adolescents. La Commission de consécration a jugé très positivement sa présentation biblique, ainsi que l'ensemble de l'entretien. C'est pourquoi la Commission de consécration recommande au Synode d'accorder à Mme Esther Berger la consécration pastorale.

M. Rico Gabathuler vient de la région zurichoise où il a accompli un beau parcours commercial, mais reçoit la vocation diaconale. Cet appel de Dieu est très clair pour lui. Il change donc complètement d'orientation et suit sa formation diaconale en cours d'emploi à la Chaux-de-Fonds où il est collaborateur dans le secteur des visites, dans l'aumônerie des homes et dans le secteur de l'éveil à la foi. Les échos de son travail sont très positifs. M. Gabathuler est enthousiaste, rayonnant, d'excellent contact. Il se montre fidèle, assidu, méticuleux, compétent, a soif d'apprendre et de progresser. Il est manifestement heureux d'exercer ce ministère diaconal.

La Commission de consécration se réjouit de recommander au Synode d'accorder à M. Rico Gabathuler la consécration diaconale.

M. Sébastien Berney est neuchâtelois. Il a obtenu en 2000 sa licence en herméneutique religieuse à la Faculté de Neuchâtel, puis s'est engagé dans la formation diaconale romande. Il a été actif dans l'Eglise réformée du canton de Fribourg, où il a reçu la consécration au ministère diaconal. Actuellement, il est engagé à temps partiel dans l'aumônerie de rue à la Chaux-de-Fonds, et par son attachement à la région, il demande l'agrégation au Corps diaconal de l'EREN. Les échos sont très favorables, M. Berney est un homme de contact, capable d'adapter de façon adéquate son discours et son attitude en fonction des personnes qu'il rencontre, notamment dans son travail comme aumônier de rue. Calme et simplicité, c'est un homme accepté et reconnu comme diacre de l'Eglise dans son aumônerie. La Commission de consécration a pu vérifier ses qualités relationnelles et ses compétences et recommande au Synode d'accorder à M. Sébastien Berney l'agrégation au corps diaconal de l'EREN.

Le président procède au vote.

Au vote, Mme Esther Berger est admise à la consécration pastorale à l'unanimité.

Au vote, M. Rico Gabathuler est admis à la consécration diaconale à l'unanimité.

Au vote, M. Sébastien Berney est admis à l'agrégation au corps diaconal de l'EREN à l'unanimité.

Le pasteur Pierre Tripet introduit la prière pour les candidats par le texte de Jérémie 29/11-14a.

Le président salue l'abbé Gilles Gachoud, représentant l'Eglise catholique romaine et passe au point suivant.

8. Rapport du Conseil synodal sur les « Visions prospectives », les grandes lignes.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, remarque que la situation financière de l'Eglise appelle des mesures drastiques et un plan de redressement de cette structure financière qui doit montrer rapidement son efficacité. Mais, comme cela a été dit depuis plus d'une année, ces mesures doivent s'accompagner d'une vision pour l'Eglise, d'un projet qui permette de décrire aujourd'hui ce que pourrait devenir l'Eglise de demain. Le pasteur Bader voit deux enjeux majeurs.

Le premier enjeu tourne autour du diagnostique à poser sur les difficultés de l'Eglise, et donc l'objectif qu'il conviendra de définir pour aller vers une correction du problème. Il remarque que seule la première résolution a un caractère décisionnel, les suivantes chargent le Conseil synodal de poursuivre le travail. Il convient de décrire clairement le problème de l'Eglise pour définir ce que le Synode veut entreprendre. Le constat du Conseil synodal -qu'il a déjà communiqué notamment lors des soirées d'information publiques au mois de mars- ne consiste pas en une sorte d'auto-accusation qui reprocherait tout ce qui n'a pas été fait. L'Eglise neuchâteloise rencontre des difficultés auxquelles toutes les Eglises protestantes de type multitudiniste sont confrontées dans le monde occidental. Ces difficultés peuvent néanmoins être analysées dans la situation particulière du contexte neuchâtelois. Le Conseil synodal ne se focalise pas sur les questions financières, estimant que ces dernières n'existent que parce qu'il y a difficultés en amont. Pour le Conseil synodal, le problème de l'EREN vient de ce qu'elle ne sait plus très bien comment tenir son rôle d'Eglise réformée dans un contexte qui a changé. La démographie dans le Canton met l'EREN dans une situation minoritaire, la majorité des protestants entretiennent un rapport distancé avec leur Eglise. Celle-ci a pris du retard dans son évolution face aux changements. Elle se trouve dans l'embarras pour rendre compte des attentes de ses membres et en décalage entre son offre et les moyens sur lesquels elle peut compter. Bien sûr, les questions financières l'obligent à une réaction rapide. L'enjeu principal, après ce constat, est de se mettre d'accord sur l'objectif à poursuivre, le rôle que l'Eglise entend jouer, à quelles conditions et dans quel contexte.

Le deuxième enjeu auquel il faudra être attentif dans la suite du travail est de définir des actions, de prendre des décisions sur ce qui se fera, en cohérence avec l'objectif choisi.

Chaque piste imaginée renverra à l'objectif principal. Si les pistes que nous mettons en place remportent un succès financier, mais contredisent notre volonté de valoriser l'adhésion des membres de l'Eglise ou contredisent notre intérêt à ce que l'ensemble des droits et devoirs des membres soient valorisés, nous devons y renoncer. Si les pistes choisies excluent des personnes qui pourtant auraient souhaité faire partie de l'EREN, il faudra y renoncer. La Journée synodale sera l'occasion d'imaginer des pistes et de vérifier comment ces pistes permettent de suivre l'objectif fixé. En décembre, le Synode aura à se prononcer sur un certain nombre de pistes, en clarifiant en quoi elles s'approchent de l'objectif.

Le président ouvre le débat sur l'entrée en matière.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, précise que le Conseil paroissial a beaucoup aimé le rapport événementiel du Conseil synodal, particulièrement l'opuscule « Visions prospectives » qui l'accompagne. Il a été enthousiasmé par le rapport en question et appuie l'ensemble des résolutions soumises, saluant la clairvoyance et la créativité du Conseil synodal. En d'autres termes, et pour reprendre l'image du traîneau, le Conseil synodal tient fermement les rênes (l'EREN) ! Le Conseil paroissial souhaite que le Synode accepte le tout, dans son intégralité, car la cohérence fait sens.

M. Pascal Haemmerli, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise que ce document a été accueilli avec reconnaissance car il se plonge véritablement dans les questions de fonds de l'identité de l'Eglise. La diminution de postes proposée est raisonnable et nécessaire. Il faut prendre conscience que l'EREN est devenue une minorité. Avec cette conscience, enracinée dans l'Evangile, dans une communauté de foi, il est possible de recouvrer la liberté à laquelle exhorte l'apôtre Paul dans son épître aux Galates. La liberté implique une responsabilité, celle de savoir ce en quoi l'Eglise croit et ce qu'elle veut. Cette liberté implique de renoncer à penser par calcul, en imaginant l'impact positif ou négatif des décisions. L'image de l'Eglise importe peu, l'important est sa foi, son cœur, sa confiance. Il n'y a pas besoin d'avoir peur d'être minorité. Seule cette liberté face à l'extérieur permettra à l'Eglise de retrouver son rôle critique, de ferment pour le renouvellement de la société. C'est pourquoi le Conseil paroissial accueille avec joie les éléments du document qui vont dans le sens d'une clarification du profil, du rôle et de la vocation de l'Eglise.

M. Haemmerli, à titre personnel, ajoute que la notion de membre lui paraît être un élément clé des enjeux discutés dans « Visions prospectives », tant sur le plan de l'identité de l'EREN que sur le plan financier. La volonté de clarifier qui est membre et qui ne l'est pas ne doit pas découler d'une volonté de cataloguer ou de juger qui est digne ou pas dans l'Eglise, à l'instar du maître de la parabole de l'ivraie. La volonté de clarifier la notion de membre découle du respect, de la liberté et de la responsabilité personnelle. Que ceux qui, dans leur foi, dans leur être et dans leur pratique ne sont plus membres de l'Eglise puissent clarifier leur situation. Ce n'est pas un encouragement à sortir de l'EREN. Même si l'appartenance au Corps de Christ est plus profonde que tous les règlements et statuts de l'EREN, et donc invisible, l'Eglise est aussi visible. Chaque membre de l'EREN est aussi membre de l'association qu'est l'EREN sur le plan juridique, ce qui implique des droits et des devoirs qui méritent d'être rappelés. L'expérience menée dans le cadre de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs a montré que les gens réagissent positivement lorsqu'on leur explique clairement les choses.

L'Entre-deux-Lacs se réjouit particulièrement des propositions faites dans les pistes pour rétablir une situation financière saine, particulièrement le point 3, des pistes qui favorisent le changement de mentalité. Si une diminution du nombre de postes et un redimensionnement sont incontournables, il faut avoir une attitude intérieure qui dynamise et renforce l'Eglise. Les efforts du GPRA qui vont dans ce sens sont à saluer, mais comme le Conseil synodal, la paroisse estime que cela ne suffit pas et qu'il faut viser une information et une responsabilisation. C'est pourquoi le Conseil paroissial soutient pleinement les démarches qui consistent à « faire préciser aux demandeurs d'actes ecclésiastiques ou autres types de services s'ils sont membres ou non » ; « faire parvenir par l'Etat, le bordereau de la contribution ecclésiastique à tous les membres de l'EREN ». Ainsi que celle d'informer publiquement de la nécessité de payer la contribution ecclésiastique, d'être membre de l'Eglise pour solliciter une bénédiction nuptiale, demander le baptême d'un enfant. Le Conseil paroissial soutient également la proposition du rapport que pour les

bénédictions de mariages et de baptêmes, le catéchisme et les services funèbres, ceux qui ne paient pas leur contribution ecclésiastique doivent être interpellés et le paiement de la contribution réclamé. Ces points ont déjà été mis en pratique par la paroisse de l'Entre-deux-Lacs. Les conclusions auxquelles est arrivé le Conseil paroissial sont très proches de celles du Conseil synodal, ce qui est réjouissant.

M. Haemmerli poursuit en expliquant brièvement l'expérience menée par l'Entre-deux-Lacs. Il ne s'agit pas aujourd'hui de voter des détails d'applications, mais il espère que ce sera possible de tenir compte de cette expérience afin de faire les ajustements nécessaires. Les lignes directrices étaient de toucher les personnes qui ne paient pas leur contribution, ce qui représente environ deux tiers des membres. Ce projet est complémentaire à ce que fait le GPRA et aux autres mesures proposées par le Conseil synodal. L'action a été menée sur deux tableaux. Premièrement une lettre paroissiale a été envoyée à tous ceux qui n'ont rien payé, dont le but était de faire connaître les difficultés financières de l'EREN, rappeler le devoir de chaque membre, clarifier le statut de membre dans la mesure où le non-paiement pourrait montrer un désintéret pour l'Eglise, possibilité de faire une remarque ou demander un entretien avec un pasteur. Le bilan provisoire de cette démarche montre que 262 foyers qui ne payaient rien du tout se sont engagés par écrit à le faire. Pour un chiffre hypothétique de 300 francs par foyer, cela représente près de 80'000 francs. Bien évidemment, ces chiffres restent à vérifier dans la pratique. Les réactions à la lettre ont mené à des entretiens (plusieurs dizaines). Les gens qui étaient en colère au début ont souvent décidé de payer. Suite aux entretiens, certaines personnes ont décidé de payer quelque chose immédiatement; au total environ 10'000 francs seront versés à la Caisse centrale.

Deuxièmement, lors de chaque demande d'actes ecclésiastiques, il y avait discussion ouverte avec ceux qui ne paient rien. Aux personnes en difficulté financière, il leur est proposé de ne payer que 10 ou 20 francs. Le bilan de ces démarches est là aussi très positif, et entre en compte dans les 10'000 francs, mentionnés auparavant. A cela s'ajoute une série de culte pour les paroissiens qui sont bénévoles, qui s'engagent et pensent que les autres payeront. M. Haemmerli est conscient qu'il y a beaucoup de nuances à faire sur cette démarche, mais le but de son intervention est de montrer que cette démarche a un impact au niveau financier. Elle demande du temps, mais toute l'activité future des ministres dépend du redressement financier de l'EREN. La paroisse de l'Entre-deux-Lacs recommande l'entrée en matière.

Mme Florence Vettorazzi, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, souhaite saluer le travail de recherche de réflexion et d'imagination fourni par le Conseil synodal et tient à le remercier. Le Conseil du ThEF ne remet nullement en question les grandes lignes du rapport, ni les résolutions qui en découlent et recommande au Synode d'accepter l'entrée en matière. Toutefois, il souhaite interroger le Conseil synodal sur quelques éléments du dossier, en lien avec le statut de membres et la contribution ecclésiastique. Il relève le glissement dangereux qui s'y opère dans la compréhension de l'Eglise. Jusqu'ici, l'Eglise et ses services sont payés par des personnes convaincues et se voulant solidaires, afin qu'elle puisse être à disposition de tous, comme un service public. Or, la réflexion du Conseil synodal glisse vers une autre logique d'Eglise : Les prestations deviennent payables individuellement. En page 24, il est mentionné que pour les actes ecclésiastiques, le versement intégral de la contribution de l'année en cours pourrait être exigé. Ce qui revient à une logique du donnant-donnant où disparaît l'esprit de solidarité. La députée du ThEF

interpelle le Conseil synodal et demande comment il voit la cohérence de cette approche avec celle du GPRA.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, revient sur quelques points évoqués par la paroisse de l'Entre-deux-Lacs. Il est très heureux d'entendre qu'il est possible de travailler dans une perspective commune. Concernant la liberté qui appelle à la responsabilité, il estime qu'il ne faut pas confondre la liberté dans le positionnement de l'Eglise et le souci de l'opinion publique. Une Eglise peut très bien se sentir libre et défendre une position qui aura un impact très négatif dans l'opinion publique. Le souci de l'Eglise n'est pas de soigner l'opinion publique, en la caressant dans le sens du poil, mais de se positionner et de laisser une image de ce qu'est l'Eglise dans la société. De ce point de vue-là, il faut chercher comment l'Eglise est perçue par la société pour corriger le travail et pour vérifier que l'Eglise va à la rencontre de ses membres et de la population. Le pasteur Bader n'est toutefois pas certain de contredire M. Haemmerli, il croit en effet que l'Eglise doit avoir le courage de se positionner et d'être libre, mais cela ne signifie pas qu'il ne faut pas avoir de réflexions sur les incidences qu'auront les décisions sur l'opinion publique. Le Conseil synodal partage à plus de 100% l'avis personnel émis quant à la qualité de membre, qui ne doit pas être définie par le jugement de quelqu'un. C'est d'ailleurs une grande force de la Constitution de l'EREN, qui ne définit aucun organe de l'Eglise qui valide l'adhésion d'un membre. Il estime qu'il manque une réflexion plus globale sur la valorisation de la qualité de membre. Autant dans l'intervention que dans le courrier adressé dans la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, la valorisation des membres est passée essentiellement par la question financière. Or, la Constitution dit trois choses sur les devoirs des membres : s'engager à participer au témoignage chrétien, participer aux activités de l'Eglise, participer aux besoins financiers de l'Eglise. Le pasteur Bader souhaite que la réflexion repose sur ces trois aspects. Il ne va pas parler longuement de l'action de l'Entre-deux-Lacs, largement encouragée par le Conseil synodal, puisque la paroisse est entrée dans la pratique avec des questions posées sur ces notions de membres. Le début de ce projet a été partagé et le Conseil synodal a encouragé un certain nombre de pistes. Après, comme certains le savent peut-être, des problèmes de communications sont apparus qui ont placé le Conseil synodal et la paroisse sur des niveaux différents. C'est un peu le même problème qui se pose dans cette action, le rappel de l'engagement des membres est focalisé essentiellement sur les questions financières. A tel point que certaines phrases pourraient laisser entendre que l'engagement financier pourrait devenir le critère le plus important de l'adhésion à l'Eglise. Le Conseil synodal est d'accord de parler de l'engagement financier, mais seulement si les autres aspects sont mentionnés, qui sont aussi des conditions de la qualité de membre. Concernant les résultats, que la paroisse a pondéré d'elle-même, il s'agira effectivement de voir si les engagements aboutissent réellement et s'ils tiennent sur une année ou sur un plus long terme. Cette question est importante, car l'action est différente s'il s'agit de chercher à obtenir des liquidités par un appel unique ou une fidélisation en changeant les mentalités sur la durée. Personnellement, le pasteur Bader craint que l'action de l'Entre-deux-Lacs qui invite au changement de mentalité mais a été mise sur pied rapidement, ne soit plutôt de nature à provoquer une rentrée d'argent unique. Un changement de mentalité est un long travail, une lettre ne provoque qu'un sursaut de mobilisation. Il faudra également pondérer les résultats par le fait que la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, pour des raisons de calendrier, n'a pas pu participer à la demande de prêt et de dons, car ce courrier serait arrivé quelques semaines après la lettre. Ce qui aurait eu des conséquences

négatives. La campagne de demande de dons et prêts a permis de récolter plus d'un million et demi de liquidités, ce qui pondère le résultat de la paroisse s'il s'avère que son action a une portée unique.

Le pasteur Bader revient sur la question du ThEF entre une Eglise solidaire et prestataire de service. Cette question est très importante, et il faut garder ce type de question tout au long des débats. L'idée est que l'Eglise peut insister, en lien avec un certain nombre de prestations, sur la responsabilité financière des membres de l'Eglise, mais qu'il faut toujours le faire par le biais de la contribution et pas d'une facturation. Car la contribution, justement, détermine un élément de solidarité, puisqu'elle est fixée en fonction du revenu et permet que l'Eglise accomplisse d'autres services pour d'autres personnes, ce qui n'est pas le cas dans un paiement d'une facture. Le Conseil synodal réserve l'idée d'une facturation possible seulement pour les cas particuliers de service donnés à des personnes non-membres de l'Eglise. Le pasteur Bader estime que la question posée par le ThEF doit rester sur le bureau, car ce type de question doit ressortir lorsqu'il s'agira d'aller plus loin dans les pistes. Si, par exemple, il s'agit de discuter de la contribution avec des parents de catéchumènes, qui le fera ? Et que faire si l'exigence n'est pas suivie ? Dès le moment où il s'agira de répondre à ces questions, il faudra se demander si l'Eglise devient prestataire de services. Le Conseil synodal ne souhaite pas ce glissement, car il n'y a pas à y gagner en terme de définition d'Eglise.

M. Pascal Haemmerli, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, trouve également important d'encourager les gens à participer aux activités de l'Eglise. Il estime toutefois qu'il y a une différence entre une exhortation à participer pour tous les membres inscrits au fichier, et la question financière qui est le choix d'une exhortation plus « virile ». Il pense que ces questions doivent être abordées jusqu'en décembre. La paroisse de l'Entre-deux-Lacs aimerait que son expérience puisse être prise en considération, car cela permet de voir comment les gens ont réagi. Il termine en précisant que l'action de l'Entre-deux-Lacs vise la durée et n'est pas destinée à faire une collecte ponctuelle, mais veut aider les gens à prendre conscience de leur qualité de membre. Que les paroissiens réalisent que l'Eglise a besoin d'eux ! Les actes ecclésiastiques seront toujours demandés et il y aura toujours la possibilité de dialogue. Il estime que de ce point de vue-là, cela peut donner un bénéfice financier sur le long terme.

Le président procède au vote sur l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président passe à la résolution 1

Cette résolution comporte un amendement du Val-de-Travers qui se définit comme suit :

L'EREN se positionne comme Eglise réformée qui tient à jouer, avec d'autres Eglises, un rôle dans un canton marqué par l'histoire réformée mais dont les habitants ne se réclament plus majoritairement de l'EREN.

Elle aura réussi lorsqu'elle aura :

- Clarifié quelle part de sa mission elle entend mener auprès de tous les habitants du canton de Neuchâtel et mis en place des pistes.
- Clarifié comment elle entend valoriser la qualité de membres de l'Eglise et mis en place des pistes
- Adapté ses dimensions aux besoins et aux moyens à disposition

- Mesuré les répercussions de ces changements en terme d'engagement des membres et de résultats financiers.

Le pasteur David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, a accueilli positivement le rapport. Il souligne le terme : « L'EREN se positionne ». Prendre position, c'est se définir, ce qui engendre des répercussions positives autant que négatives. Pour le Conseil paroissial, il est important de tenir pleinement compte des réactions et d'en mesurer les conséquences. C'est pourquoi l'amendement propose de retirer le terme « positives ».

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise qu'il s'agit d'une formulation d'objectif, et pas de tâches. Bien sûr tous les éléments négatifs ou positifs seront mesurés. Mais le Conseil synodal estime, que l'EREN aura réussi lorsque les répercussions seront positives, et pas si elles sont négatives. Il est possible de se « planter » dans un projet, mais l'objectif visé est une situation financière saine et la vérification que les protestants ont gagné dans le sentiment d'appartenance. Le Conseil synodal, en supprimant le mot « positive » craint que l'Eglise pense avoir atteint ses objectifs une fois les choses faites, or, il faut mesurer les effets. C'est la différence entre l'efficacité et l'efficience.

Le président procède au vote de l'amendement.

Au vote, l'amendement de la paroisse du Val-de-Travers est rejeté à l'unanimité.

Le président procède au vote de la résolution 1.

Au vote, la résolution 1 est acceptée par la majorité et a la teneur suivante :

Constat et objectif

1. Le Synode valide l'objectif général suivant :

L'EREN se positionne comme Eglise réformée qui tient à jouer, avec d'autres Eglises, un rôle dans un canton marqué par l'histoire réformée mais dont les habitants ne se réclament plus majoritairement de l'EREN.

Elle aura réussi lorsqu'elle aura :

- Clarifié quelle part de sa mission elle entend mener auprès de tous les habitants du canton de Neuchâtel et mis en place des pistes.
- Clarifié comment elle entend valoriser la qualité de membres de l'Eglise et mis en place des pistes
- Adapté ses dimensions aux besoins et aux moyens à disposition
- Mesuré les répercussions positives de ces changements en terme d'engagement des membres et de résultats financiers.

Le président passe à la résolution 2 qui comporte un amendement de la paroisse de La Côte :

Le Synode charge le Conseil synodal, **avec l'appui d'un groupe de travail**, de soumettre au Synode, dans le rapport « Visions prospectives II », en décembre 2007, un tableau des activités que l'EREN doit considérer comme des services envers tous les habitants du Canton de Neuchâtel.

Le pasteur Eric Mc Neely, paroisse de La Côte, tient à saluer le travail du Conseil synodal. Le Conseil paroissial est reconnaissant pour cette base de réflexion sur laquelle il est possible de continuer de construire et soutient pleinement le rapport. Toutefois, il trouve important que dans sa réflexion sur le tableau des activités que l'EREN doit considérer comme des services envers tous les habitants, il puisse s'appuyer sur un groupe de travail constitué de paroissiens des différentes paroisses. Ce qui permet d'éviter un décalage entre une réflexion théorique et la réalité au quotidien.

M. Pascal Haemmerli, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande au Conseil synodal si les résolutions 2 à 8 sont traitées à différents moments et par différentes instances ou si le Conseil synodal traite tout cela ensemble. Si c'est le cas, la proposition de la paroisse de la Côte devrait toucher toutes les résolutions.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, s'oppose à cet amendement, bien que l'intention soit louable et que le Conseil synodal profiterait grandement de pouvoir collaborer avec plus de monde venant des paroisses. Mais il pense que le travail de prospectives est du ressort du Conseil synodal, avec le risque d'être parfois théorique. De plus, il y a des lieux pour remettre les choses en ordre, et cela permet d'avoir un autre regard. Mais surtout, cela paraît absolument impossible dans le calendrier prévu. La journée synodale du 8 septembre va proposer de travailler sur ces questions et le Conseil synodal doit avoir réalisé un certain nombre de pistes avant cette date-là. Après cette journée, le Conseil synodal va travailler pour réajuster ces pistes en fonction des résultats de la journée synodale. C'est dire que dans la planification qui est faite, le Conseil synodal travaillera aux mois de juillet et août, ce qui paraît problématique pour arriver à créer des groupes de travail. Le pasteur Bader précise que dans les différents groupes de travail à l'interne, il a été prévu de s'adjoindre à chaque fois une personne extérieure au Conseil synodal. Il rappelle que la journée synodale permettra de reprendre les pistes. Pour répondre à la question de M. Haemmerli, il précise que le Conseil synodal s'est organisé en différents groupes pour prendre en charge les diverses tâches.

M. Pascal Haemmerli, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, défend l'amendement de la paroisse de la Côte. Il comprend la difficulté à prévoir différents groupes de travail, mais estime important que les paroisses puissent s'exprimer. Il demande si le Conseil synodal prévoit de solliciter des pistes de la part des paroisses pour nourrir la réflexion. Il demande si c'est possible que les paroisses soient tenues au courant de ce que le Conseil synodal élabore, afin qu'elles ne soient pas mises devant le fait accompli.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, voit bien les intentions qu'il ne peut que saluer sur le fond, mais ne peut pas entrer dans une telle démarche d'ici le 8 septembre. Il rejette aussi l'idée que le Conseil synodal propose des pistes que le Synode n'aura plus qu'à accepter ou refuser, puisque cette journée synodale permettra aux membres de l'Eglise de proposer des pistes et faire avancer le travail. Cela ne sera pas une confrontation avec les idées du Conseil synodal, mais des ateliers pour réaliser un certain nombre de pistes. Il n'y aura pas d'autres informations aux Conseils paroissiaux que celles qui seront données lors de la journée synodale, les délais ne le permettent pas. Après le 8 septembre, il y aura deux semaines pour tenir compte des idées reçues pour réaliser un document.

Les vacances d'automne tombent au milieu et le document est transmis aux députés du Synode. Il y aura toutes les discussions possibles lors de la Journée synodale ainsi qu'au Synode de décembre.

Le pasteur Eric Mc Neely, paroisse de la Côte, exprime ce qui est mal perçu au Conseil paroissial, c'est-à-dire toute la notion de calendrier et d'échéances. La question du temps, la mise sous pression, le stress, démotivent énormément les conseillers lorsqu'il faut aller vite en besogne.

Le pasteur David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, estime qu'un groupe de travail est convoqué le 8 septembre et composé des membres des paroisses, actifs sur le terrain. Il a été mis en pratique ce qui a été appelé « le moratoire » du mois de septembre, qui est aussi une invitation à travailler et à se donner du temps pour aborder les questions fondamentales.

Le président procède au vote sur l'amendement de la paroisse de la Côte.

Au vote, l'amendement de la paroisse de la Côte est rejeté par une large majorité.

Le président procède au vote de la résolution 2 telle que proposée.

Au vote, la résolution 2 est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal de soumettre au Synode, dans le rapport « Visions prospectives II », en décembre 2007, un tableau des activités que l'EREN doit considérer comme des services envers tous les habitants du Canton de Neuchâtel.

Le président passe à la résolution 3

Le Synode charge le Conseil synodal, de soumettre au Synode, dans le rapport « Visions prospectives II » en décembre 2007, des propositions visant à valoriser l'adhésion des membres de l'EREN.

La résolution 3 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 4 qui comporte un amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs.

Le Synode charge le Conseil synodal, de soumettre au Synode, dans le rapport « Visions prospectives II » en décembre 2007, des propositions visant à clarifier les exigences que l'Eglise peut faire valoir auprès de ses membres, notamment dans la question de leur participation financière.
Le Synode demande au Conseil synodal de s'appuyer également sur les expériences vécues dans les paroisses.

M. Pascal Haemmerli, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, aimerait que le Synode demande au Conseil synodal de tenir compte de manière concrète de l'expérience de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs. Il précise que cela représente des centaines d'heures de travail, auquel il n'a pas participé, et c'est le seul point d'ancrage concret où l'on peut estimer à l'avance les résultats pratiques. Il estime que cet amendement est complémentaire.

Le pasteur Guillaume N'dam, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise qu'il ne s'agit pas de s'appuyer exclusivement de l'expérience de l'Entre-deux-Lacs, mais de tout ce qui s'est fait dans les autres paroisses.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, s'oppose à cet amendement. Tout d'abord car il estime que la phrase n'est pas très claire sur ce que le Synode est en train de décider. De plus, il est délicat de mettre dans un amendement l'expérience d'une seule paroisse, bien que le pasteur N'dam ait essayé d'élargir le sujet. De plus cet amendement est inutile puisque la paroisse s'est engagée à présenter au Conseil synodal l'évaluation de son expérience et d'en discuter, ce qui n'a pas encore été fait à ce jour. C'est très volontiers qu'il rencontrera le Conseil paroissial, mais cela n'est pas obligatoire d'en faire une résolution du Synode.

Le président procède au vote de l'amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs.

Au vote, l'amendement de l'Entre-deux-Lacs est rejeté.

Le président procède au vote de la résolution 4.

Au vote, la résolution 4 est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal, de soumettre au Synode, dans le rapport « Visions prospectives II » en décembre 2007, des propositions visant à clarifier les exigences que l'Eglise peut faire valoir auprès de ses membres, notamment dans la question de leur participation financière

Le président passe à la résolution 5 qui comporte un amendement de la paroisse de La Côte :

Le Synode charge le Conseil synodal, de soumettre au Synode, dans le rapport « Visions prospectives II » en décembre 2007, une structure prévoyant 50-55 postes pour 2009, avec une dotation minimale de 1,5 poste par paroisse (sous réserve du cas particulier de la paroisse de langue allemande).

Mme Martine Schlaeppy, paroisse de La Côte, ne conteste absolument pas la diminution des postes, mais fait la réflexion suivante : Le processus EREN 2003 a abouti à la définition de 12 nouvelles paroisses et ce processus a été entériné par une assemblée générale de l'EREN. Le Synode du 4 décembre 2002 a validé le tableau des postes paroissiaux qui précise la dotation en postes pour chaque paroisse, puis l'a modifié en 2005. La dotation la plus faible pour une paroisse est de 1,5 postes, exception faite du cas particulier de la paroisse de langue allemande. Chaque paroisse, quelle que soit sa taille, est confrontée à un même socle incompressible de tâches pour assurer son fonctionnement. Ce socle étant bien plus lourd pour une petite paroisse que pour une grande. Une réduction des postes selon une clé de répartition linéaire touchera de façon plus sensible les petites paroisses. Alors que les grandes structures disposent d'une marge de manœuvre plus importante. C'est pourquoi la paroisse de La Côte demande une dotation minimum de 1,5 postes afin d'assurer des moyens suffisants pour une existence et un fonctionnement normaux. A défaut, cela pourrait être l'existence des petites paroisses et le processus EREN 2003 qui pourraient être remis en cause. Concrètement, selon le tableau de répartition des postes, la seule paroisse concernée par l'amendement serait celle de Val-de-Ruz Ouest.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, précise avec humour qu'après quatre années de présidence, il retrouve la liberté de parler ! Il parle à titre personnel et s'oppose à cet amendement. A partir du premier septembre, il va travailler dans une paroisse avec 1,5 postes, et à l'avenir, cela pourrait encore diminuer. Plutôt que de faire des concessions pour tenter de maintenir une masse critique, il estime qu'une juste répartition devrait être une impulsion pour les petites paroisses de retrouver des synergies, voire même de fusionner avec la paroisse voisine.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, reconnaît qu'il est possible que des paroisses se retrouvent dans des tailles critiques. Le problème que pose cet amendement est qu'il définit la paroisse par les postes qu'elle a. Or, la paroisse se définit par la mission qu'elle reçoit de l'Évangile et du Synode. Si une paroisse atteint une taille critique, elle doit se poser un certain nombre de questions sur sa pérennité, sur la façon dont elle peut poursuivre sa mission, éventuellement sous la forme d'une fusion. Pire que cela, on pourrait imaginer que des petites paroisses résistent à l'idée d'un projet d'Église qui viserait à la fusion, car elles sentiraient qu'elles auraient droit à moins de postes si elles formaient une grande paroisse. Le Conseil synodal s'oppose à cet amendement.

Le président procède au vote de l'amendement de la paroisse de La Côte.

Au vote, l'amendement de la paroisse de la Côte est rejeté par la majorité.

Le président procède au vote de la résolution 5 telle que proposée.

Au vote, la résolution 5 est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal, de soumettre au Synode, dans le rapport « Visions prospectives II » en décembre 2007, une structure prévoyant 50-55 postes pour 2009.

Le président passe à la résolution 6.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, à titre personnel, ne s'oppose pas à cette résolution, il la trouve même judicieuse pour le home et l'hôpital de Landeyeux, par exemple. Mais il aimerait plaider pour que le rapport sur la proposition d'intégrer les aumôneries de homes dans les postes cantonaux fasse preuve de souplesse. Le pasteur Baker habite en face d'un petit home non médicalisé d'une vingtaine de lits avec des personnes en relativement bonne santé. Il en rencontre souvent, non seulement lors des visites, mais lorsqu'il tond son gazon ou lorsque les personnes se promènent dans le village. Il y a un lien pastoral et paroissial avec ces personnes-là. Il faudrait permettre des exceptions après discussions et négociations.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise que la souplesse est prévue et c'est ce qui le retient de prendre des décisions trop rapides. Il est évident qu'il y a des différences entre des grands homes dans les villes et des petits homes de villages dont la provenance des résidents est souvent proche de la vie villageoise. Cette réflexion sera intégrée par une solution probablement différenciée.

Le président procède au vote de la résolution 6 telle que proposée.

Au vote, la résolution 6 est acceptée par la majorité a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal, de soumettre au Synode, dans le rapport « Visions prospectives II », en décembre 2007, une proposition d'intégrer les aumôneries de homes dans les postes cantonaux.

Le président passe à la résolution 7.

M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, précise que le Conseil paroissial s'est posé plusieurs questions lors de la préparation du Synode, qui ont reçu réponses. Ces dernières pourraient intéresser des députés et c'est pourquoi il demande quelles sont les intentions du Conseil synodal lorsqu'il parle d'une politique de répartition des charges et des recettes entre les paroisses et la Caisse centrale. S'agit-il d'une péréquation financière ? D'un pot commun ? En un mot, y a-t-il « entourloupe » ?

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, reconnaît que cette résolution est mal formulée, laissant entendre des choses importantes, ce qui n'est pas le cas. Le mot péréquation est mal choisi, il s'agit en fait d'une répartition des charges et des ressources entre les paroisses et la Caisse centrale, de remettre un peu de cohérence dans un certain nombre de choses. Il n'y a pas d'intention de réaliser un bénéfice pour la Caisse centrale, ni pour les paroisses. Par exemple les charges liées aux employés de l'Eglise sont partagées par la Caisse centrale et les paroisses : la Caisse centrale paie les frais de logement, les charges sociales et les salaires ; la paroisse paie pour les frais de transport et informatiques. Il est possible qu'une paroisse doive payer plus ou moins, mais il n'y a pas d'intention de réaliser un bénéfice.

Le président procède au vote de la résolution 7 telle que proposée.

Au vote, la résolution 7 est acceptée par la majorité et a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal, de soumettre au Synode, dans le rapport « Visions prospectives II », en décembre 2007, une nouvelle politique de répartition des charges et recettes entre les paroisses et la caisse centrale.

Le président passe à la résolution 8 et annonce que la paroisse de la Côte retire son amendement

Comme il n'y a pas de questions, **le président** procède au vote de la résolution 8 telle que proposée.

Au vote, la résolution 8 est acceptée par la majorité et a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal, de soumettre au Synode, dans le rapport « Visions prospectives II », en décembre 2007, une nouvelle définition de la notion de « lieu de vie ».

Le président passe à la résolution 9

La résolution n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal, de soumettre au Synode, dans le rapport « Visions prospectives II, en décembre 2007, une nouvelle structure intégrant les tâches cantonales.

Le président annonce qu'il y a une résolution supplémentaire de la paroisse de Neuchâtel.

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier le projet de rapprochement avec une/des Eglises de cantons voisins et d'en rendre compte avant la fin de la législature.

M. Peter Aerne, paroisse de Neuchâtel, pense que le contenu de la résolution est assez clair, c'est pourquoi il propose de faire quelques remarques. Le livre de Noëlle-Laetitia Perret sur l'histoire de la fusion entre l'Eglise nationale et l'Eglise libre montre que le processus a duré presque 35 ans. S'il faut ce temps pour une fusion avec une autre Eglise, il faut commencer aujourd'hui à y penser. Rapprochement, fusion... une idée folle de quelques fous ? M. Aerne pense que chacun a pu lire dans la VP du mois de juin : « Est-ce invraisemblable d'imaginer par exemple une Eglise réformée Evangélique de Neuchâtel et de Fribourg, étroitement associée à sa grande sœur bernoise ? ». Il précise que ces mots ne sont pas de lui, mais de Nicolas Cochand, responsable cantonal des pasteurs, nommé professeur à la Faculté de Montpellier, donc une personnalité phare de l'EREN. Il a également entendu de la bouche d'un pasteur, lors d'une formation continue, que des collègues s'étaient approchés de lui pour demander pourquoi l'EREN ne fusionne pas avec une autre Eglise. Cette idée de rapprochement est déjà dans les esprits. M. Aerne estime que ce débat doit être mené au Synode. Il termine en rassurant les députés : si cet amendement est accepté, il est bien clair que la fusion n'est pas pour demain !

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, a souri en lisant cette résolution qui doit faire partie de la folie de Dieu. Il remercie la paroisse de Neuchâtel de mettre ça sur le terrain. Il est évident qu'il faut en parler. Pas forcément sous le terme de fusion, mais de rapprochement. Il y a déjà certaines choses qui se font en commun, par le biais de la CER, notamment la formation continue des diacres, des pasteurs, la formation de laïcs, le domaine des médias, etc. Certains se disent que si la CER fonctionne bien, il pourrait y avoir une grande Eglise réformée romande. Comme d'autres, en parlant de la FEPS, pensent faire une grande Eglise réformée suisse. Dans un projet comme celui-ci qui prend 35 ans avant d'aboutir, il y a un certain nombre de contacts pris et de discussions préliminaires. Par exemple, le pasteur Bader a rencontré le président du Conseil synodal de l'Eglise réformée de Fribourg et lui a dit, sous forme de boutade : « Je te propose de fusionner l'Eglise neuchâteloise et fribourgeoise et de former le groupe E » ! La seule chose qui gêne le Conseil synodal dans cette résolution est le délai de la fin de la législature, car il estime qu'il faut pouvoir montrer que l'EREN a des avantages, notamment au niveau des forces, mais ce n'est possible que si l'Eglise a une situation financière saine. Le Conseil synodal prévoit de proposer un programme de législature fin mars 2008 et aimerait inclure cette idée dans ce rapport.

M. Peter Aerne, paroisse de Neuchâtel, propose de supprimer le délai, si cela n'est pas reporté aux calendes grecques.

Le président procède au vote de la résolution supplémentaire corrigée.

Au vote, la résolution supplémentaire est acceptée par 26 voix, contre 7 et 10 abstentions et a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier le projet de rapprochement avec une/des Eglises de cantons voisins et d'en rendre compte.

Au vote, l'ensemble du rapport et les résolutions sont acceptés.

Avant d'inviter le Synode au repas prévu, **le président** passe la parole à

L'abbé Gilles Gachoud, de l'Eglise catholique romaine remercie l'assemblée d'accueillir des Eglises sœurs et rappelle au pasteur Bader qu'il n'y a pas que le groupe E, il y a aussi la Migros. Plus sérieusement, il y a une commission tripartite qui s'occupe de sensibiliser les gens du Canton à régler leur contribution ecclésiastique. Il estime que cette commission ne fait pas grand-chose. Il s'ingénie, faisant partie de la commission financière de l'Eglise catholique, à faire en sorte d'être un peu plus agressif.

Après la pause, **le président** fait remarquer que le Synode a élu son bureau sans toutefois nommer de vice-président puisque aucun candidat ne s'est présenté. Il rappelle que, dès lors que le président est laïc, il s'agit d'avoir un, une vice-président,e ministre. Il fait donc un appel aux ministres afin que l'un ou l'une d'entre eux se propose à ce poste, permettant ainsi au bureau d'avoir un ou une représentant,e du Corps pastoral.

Il passe la parole à **M. Ermanno Genre**, représentant de l'Eglise vaudoise d'Italie, qui affirme ne pas avoir voulu reprendre son chemin pour l'Italie sans saluer le Synode au nom de l'Eglise vaudoise d'Italie, en particulier de la Tavola Valdese qui est l'exécutif de cette Eglise. Il suggère avec humour une solution, à savoir : ne pas être seulement en situation de crise financière, mais, à l'instar de son Eglise, d'être en crise perpétuelle!

Le président reprend le cours du Synode au point 9.

9. Rapport du Conseil synodal concernant la « Vie protestante » neuchâteloise

Le pasteur Werner Habegger, pour le Conseil synodal, annonce qu'une page de plus se tourne pour la « Vie protestante ». Il rappelle qu'à la demande du Synode du 22 février 2006, la faisabilité d'une collaboration, voire d'une fusion avec un canton voisin a été étudiée et est à la base du rapport. Les négociations ont été ardues, une quantité de détails devant être traités. La volonté d'aboutir était toutefois partagée et quelques consensus ont été faits de part et d'autre. Le sentiment d'être toutes et tous gagnants dans ce projet s'est révélé unanime. Il s'agit là, d'un projet ambitieux qui mérite de mettre en évidence une ou deux choses.

Deux cahiers distincts formeront la nouvelle VP, l'un de 16 pages, commun aux deux régions, sera un journal protestant d'opinion qui comprendra un dossier thématique, des reportages et des informations d'ordres générales. L'autre, nouveau, offrira à la région 16 pages aux paroisses et organes cantonaux de l'EREN pour expliquer et présenter les enjeux et les informations du moment. Les synergies, d'assembler deux équipes, renforcent l'équipe rédactionnelle et l'enrichit. Trois rédacteurs et rédactrices se partagent 200% de postes et des rédacteurs issus des Eglises du canton complètent l'équipe. Ce qui est nouveau, c'est que 50% du temps

réactionnel sera réservé au cahier neuchâtelois. Les paroisses et organes cantonaux pourront davantage que par le passé être accompagnés dans la rédaction des nouvelles paroissiales, davantage stimulées et encouragées à partager leurs richesses et leurs originalités, et non simplement d'annoncer leurs événements particuliers. Un des avantages est le gain financier substantiel. Le Conseil synodal pense que ce gain viendra en diminution de la facture adressée aux paroisses. Le pasteur Habegger estime que la nouvelle VP est un beau projet dont la qualité dépendra de la manière avec laquelle les paroisses et les organes cantonaux vont l'investir. Le Conseil Info-Com sera régulièrement avec les paroisses et organes cantonaux pour la rédaction et la proposition de solutions administratives simplifiées. La volonté de dialoguer avec les paroisses ne signifie pas que les désirs de chacune d'entre elles puissent être intégralement respectés. Un journal qui se veut être l'expression de plusieurs implique nécessairement une recherche de consensus. Le Conseil synodal n'a, ainsi, pas tenu compte de l'avis minoritaire que le journal VP soit envoyé à ses seuls abonnés. Cette solution ne permettant pas d'atteindre l'objectif d'information de toute la population protestante neuchâteloise. Information primordiale dans ces périodes où le Conseil synodal veut expliquer au plus grand nombre possible les visions prospectives. Une VP par abonnement n'est pas viable au niveau du canton de Neuchâtel et rend caduque le projet de ce rapport. Le Conseil synodal espère que son enthousiasme d'une VP Berne-Jura-Neuchâtel, comme projet avant-coureur d'autres collaborations cantonales, sera partagé par le Synode et l'invite à adopter les résolutions de ce rapport.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Le pasteur François Caudwell, paroisse des Hautes-Joux, souhaite rappeler la position de la paroisse concernant le financement de la VP. Elle regrette que le système de distribution demeure intangible et que le Conseil synodal ne prenne pas en compte l'idée d'un abonnement.

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande si le calcul de la contribution des paroisses peut être recalculé. A l'heure actuelle il existe encore plusieurs tarifs entre les lieux de vie, le prix de l'abonnement n'étant pas facturé la même chose pour un protestant de Lignièrès ou de Saint-Blaise, ce qui ne paraît pas très judicieux.

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, à titre personnel, remercie le Conseil synodal d'avoir fait avancé ce dossier. Il se demande, à propos du deuxième cahier - qui est censé constituer une plate-forme d'échanges entre les paroisses et l'Eglise cantonale - si cet objectif ne serait pas plus approprié pour le site Internet. Il pense qu'avec les délais imposés par la VP, il n'est pas évident de constituer cette plate-forme d'échange. Le site Internet serait, à son avis, un outil beaucoup plus souple pour stimuler cet échange.

Le pasteur Werner Habegger, pour le Conseil synodal, répond que concernant la facturation, il ne figure pas dans le rapport une manière de répartir le gain. Il est prévu une simplification administrative et un remodelage de la facturation aux paroisses. Pour les délais de parution, le pasteur Habegger aurait pu dire en introduction que le choix de rester chez un administrateur unique pendant la période expérimentale, notamment l'imprimerie qui édite la VP permet de réduire de manière substantielle les délais. Il promet que les paroisses auront, 10 fois par année dans des délais nouveaux, la possibilité d'intervenir. Le site Internet est en phase de réévaluation et sera opérationnel le plus rapidement possible après les

vacances. Le Conseil synodal, dans sa réflexion sur la communication pense que le support papier restera présent et à partir de ce support, les gens seront invités à aller en interaction sur le site.

Au vote, l'entrée en matière sur le rapport du Conseil synodal concernant la « Vie protestante neuchâteloise » est acceptée

La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode accepte le projet d'une « Vie protestante BE-JU-NE » tel que proposé dans ce rapport.

La résolution 2 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode accepte les deux principes concernant le financement de la VP en 2008 et 2009 :

- **la contribution de la caisse centrale reste identique,**
- **durant la phase expérimentale, les paroisses bénéficient intégralement de la réduction du coût de la nouvelle VP.**

La résolution 3 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter, en juin 2009, un rapport qui contiendra une évaluation de la phase expérimentale, un modèle de financement définitif et une structure d'édition commune aux deux régions dès 2010.

La résolution 4 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode prend acte que ce rapport proposant le projet d'une nouvelle « Vie protestante BE-JU-NE » répond de manière satisfaisante aux résolutions 150-G à 150-K.

Au vote, l'ensemble des résolutions et du rapport sur la « Vie Protestante Neuchâteloise » sont acceptés à l'unanimité.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, souhaite saluer la présence de M. Pierre Bohrer, photographe, qui est l'auteur des photos du montage présenté le matin et de M. Pierre Borer, nouveau directeur du Centre social protestant qui sera installé officiellement lors du culte de la session de décembre du Synode.

Le président passe au point suivant :

10. Rapport du Conseil synodal sur la politique diaconale de l'EREN

Mme Jacqueline Lavoyer, pour le Conseil synodal, rappelle que ce rapport pose des premières bases pour une vision cantonale de la diaconie dans l'EREN. Bien que réaffirmé à plusieurs reprises, comme une dimension essentielle de la mission de l'Eglise, la diaconie semble avoir jusqu'ici plus ou moins échappé à tous essais de définition commune et de coordination. Le passage de la coordination à la réalisation est présenté comme un grand pas en avant, puisque coordonner c'est laisser les choses comme elles sont et les mettre en liens les unes avec les autres, tandis

qu'harmoniser, c'est les faire entrer véritablement dans un même cadre beaucoup plus contraignant. Mme Lavoyer souligne qu'après le rejet du poste de coordinateur cantonal ainsi que les difficultés qui ont amené à la dissolution du Centre cantonal Diaconie et Entraide, le temps est venu de s'y prendre autrement. En sériant les questions et les étapes ensemble, afin de ne pas tomber dans les vœux pieux et de dégager enfin une vision commune. Il s'agit tout d'abord de situer les principales phases de notre temps. Faisant siennes les conclusions de plusieurs groupes de travail, le Conseil synodal part du principe que les plus criantes de ces fins est le besoin d'écoute de bon nombre de ses contemporains et leur profond désir d'être portés à des étapes décisives de leur vie ainsi que de contribuer à leur tour au réseau social le plus proche. Qui, mieux que les paroisses peuvent accueillir ces personnes, les aider à se mobiliser et les inviter à la table du partage ? Désigner un répondant permettra de valoriser ce qui se fait déjà et de constituer une plate-forme commune souple, mobilisatrice et multiplicatrice. Il s'agira aussi de revenir sur un certain nombre de difficultés apparues dans la place institutionnelle du CSP, en précisant son rôle spécifique et en lui donnant l'autonomie institutionnelle dont il a besoin dans ce contexte. Son articulation avec le réseau social cantonal sera facilitée, notamment en terme de rapidité dans les décisions qui le concerne directement, ainsi que de compétitivité comme employeur social. Dans le même temps, le CSP et les paroisses sont appelés à systématiser leur collaboration sur le terrain commun qu'est l'Eglise en vue d'accomplir leur tâche diaconale spécifique et de façon de plus en plus complémentaire. Etant entendu que le CSP reste un service de l'EREN. Une fois l'axe CSP et paroisses consolidé, il restera à définir les partenariats avec les autres acteurs cantonaux, notamment les aumôniers de rue et d'autres partenaires dans et hors Eglise. Ce processus devrait se dérouler progressivement entre fin 2007 et fin 2009. Des retours réguliers au Synode sont prévus et permettront de suivre ou d'infléchir le cours des choses.

Le président ouvre le débat sur l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière du rapport sur la politique diaconale de l'EREN est acceptée.

La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode décide de renforcer l'engagement diaconal des paroisses par l'encouragement à l'entraide et l'insertion communautaire des personnes isolées ou en difficulté à des étapes-clés de l'existence.

La résolution 2 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode adopte les trois grands axes de travail pour la diaconie au près durant la législature 2007 à 2011 :

- **Valoriser et coordonner la diaconie en paroisse (diaconie de proximité)**
- **Préciser le rôle et la place spécifique du Centre social protestant dans le dispositif diaconal de l'EREN**
- **Coordonner l'ensemble de la diaconie au près et encourager le travail en réseau.**

La résolution 3 comprend un amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs :

Le Synode charge les paroisses de **chercher jusqu'au** 31.12.2007, un-e répondant-e diaconal-e en précisant son statut (permanent ou bénévole spécialement mandaté) et son cahier des charges.

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise qu'il est facile de voter un délai, mais qu'il n'est pas toujours évident, dans le contexte d'une paroisse de trouver une personne supplémentaire. La paroisse ne souhaite pas accepter une résolution en se disant : « si on ne trouve pas, on verra bien ! » La paroisse désire être conséquente en suggérant que les paroisses cherchent jusqu'au 31 décembre.

Mme Jacqueline Lavoyer, pour le Conseil synodal, s'oppose à l'amendement. Elle entend bien les difficultés soulevées, mais la résolution ne signifie pas d'aller trouver quelqu'un de plus, mais plutôt de trouver une personne dans la paroisse bien au courant de ce qui s'y fait déjà. La paroisse de l'Entre-deux-Lacs a un projet qui s'appelle « réseau solidarité » qui semble digne d'être partagé avec d'autres et peut-être qu'un membre de ce projet pourrait être intéressé par cette nouvelle fonction. Par ailleurs, un groupe planchera dès fin août afin d'aider les paroisses dans cette recherche. Il travaillera sur un projet de mandat afin de suggérer aux paroisses une idée claire du profil de la personne recherchée.

Au vote, l'amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs est refusé.

La résolution 3 telle que proposée par le Conseil synodal ne suscite aucun commentaire, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode charge les paroisses de désigner, au plus tard au 31.12.2007, un-e « répondant-e diaconal-e » en précisant son statut (permanent ou bénévole spécialement mandaté) et son cahier des charges.

La résolution 4 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal de lui soumettre en décembre 2007 les modifications réglementaires et statutaires nécessaires au réaménagement des liens institutionnels entre l'EREN et le CSP dans le sens d'une plus grande autonomie de ce dernier.

Le président passe à la résolution 5.

M. Vincent Schneider, paroisse La Chaux-de-Fonds, propose un amendement en précisant que le Synode a décidé que l'engagement diaconal de proximité sera un axe fort de cette législature et qu'il doit être renforcé. Les paroisses devront rapidement se mettre au travail, désigner un ou une répondant-e diaconale, qui aura pour tâche de faire un inventaire de ce qui se fait déjà et de définir les besoins et mettre en place des projets. Son cahier des charges sera défini fin 2007, avec pour l'élaborer, une plateforme de coordination cantonale dont le Conseil synodal propose un rapport de mise en place seulement en décembre 2008, alors qu'elle aura un rôle important à jouer au niveau de la coordination et de la cohérence cantonale, ainsi que de l'encouragement du travail en réseau. De ce fait il paraît logique à M. Schneider de mettre les choses en place rapidement puisqu'il s'agit d'agir pour cette législature. La paroisse demande donc de raccourcir le délai qui lui paraît bien trop long et propose l'amendement suivant :

Le Synode charge le Conseil synodal de lui soumettre en **juin 2008** un rapport sur la mise en place de la « Plate-forme diaconale » de l'EREN et sur son articulation avec les structures cantonales définies dans les « visions prospectives ».

Mme Jacqueline Lavoyer, pour le Conseil synodal, affirme que la plate-forme de coordination cantonale, encore à constituer, évoquée dans le rapport sera formée d'un groupe déjà en place, il s'agit du pôle diaconie entraide auprès du Centre qui est élargi à quelques diacres en paroisse et qui sera chargé de l'élaboration du cahier des charges. Cependant la plate-forme diaconale en tant que telle, n'est pas juste constituée de ce petit groupe, elle sera à définir une fois que les répondants des paroisses seront connus. Si le Conseil synodal sait qui fait partie de cette plate-forme et quels sont les répondants, au mieux en janvier 2008. Cela semble très serré pour faire un rapport qui tient la route en juin 2008 puisque, pour être envoyé dans les paroisses, il devrait être prêt début mai.

Au vote, l'amendement de la paroisse La Chaux-de-Fonds est refusé.

Au vote, la résolution 5 telle que proposée par le Conseil synodal est acceptée à l'immense majorité et a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal de lui soumettre en décembre 2007 un rapport sur la mise en place de la « Plate-forme diaconale » de l'EREN et sur son articulation avec les structures cantonales définies dans les « visions prospectives ».

La résolution 6 suscite une question.

Mme Elisabeth Reichen, paroisse de Neuchâtel, demande ce que le Conseil synodal entend par « les autres Eglises » ?

Mme Jacqueline Lavoyer, pour le Conseil synodal, répond que pour l'instant, il s'agit des deux autres Eglises reconnues, catholiques romaine et chrétienne. Elle n'exclut pas la possibilité d'élargir, dans les années à venir, si les choses évoluent notamment avec l'organisation d'une seule dénomination des Eglises évangéliques et leur contact avec le canton en vue d'une reconnaissance.

Au vote, la résolution 6 est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal de lui soumettre en décembre 2009 un rapport sur la collaboration avec les autres Eglises et avec les services de l'action sociale publique dans le domaine diaconal.

Au vote, l'ensemble du rapport et des résolutions du rapport du Conseil synodal sur la politique diaconale de l'EREN sont acceptés.

Le président passe au point

11. Rapport du Conseil synodal sur l'état des lieux de la catéchèse de l'EREN

Le pasteur Fabrice Demarle, pour le Conseil synodal, remarque qu'il y a 4 ans que le Synode a adopté le Fil rouge de la catéchèse comme document de travail et fait siens les objectifs de ce document pour chaque tranche d'âge.

En 4 ans, une dynamique de rapprochement et de coordination s'est mise en place dans le canton. L'objectif principal du Fil rouge, à savoir la recherche de cohérence à travers le canton et à travers les tranches d'âge a ainsi pu être mené à bien. De plus, la diminution des postes et du temps de travail des permanents a poussé les paroisses à éviter au maximum les doublons tout en assurant une offre pour les enfants et jeunes.

Cette réflexion a permis l'état des lieux qui est présenté. Il est réjouissant de remarquer que même en période de difficultés et de manque de forces, l'Eglise est capable de dégager de l'énergie pour la formation des enfants et des jeunes.

Il reste quelques trous à combler, pour que tous les enfants soient desservis par la catéchèse de l'Eglise, mais ces manques sont rares. Il faudra particulièrement veiller dans chaque paroisse à ce que les enfants de 1^e et 2^e années soient invités à un programme d'éveil à la foi s'il n'y a pas de culte de l'enfance et si l'enseignement à l'école ne commence qu'en 3^e année.

Les paroisses seront également attentives à ce que tous les enfants de 3^e et 4^e années soient invités à un programme, que ce soit un culte de l'enfance paroissial ou des leçons à l'école.

Dans certaines paroisses, les enfants de 5^e année devraient tous pouvoir être invités à un programme de précatéchisme ou équivalent. Il existe actuellement des lieux de vie qui pourraient élargir leur offre aux enfants de toute la paroisse.

Des pistes concrètes sont mentionnées dans le rapport.

Et, afin de compléter l'offre en matière de catéchèse tout en veillant que celle-ci ne soit pas une activité coupée des autres lieux de vie de la paroisse, le Conseil synodal souhaiterait que les paroisses mettent l'accent sur la création d'activités intergénérationnelles.

Ces activités seraient susceptibles de créer des ponts entre les activités de la paroisse, tout en intégrant des personnes de tous âges dans les activités catéchétiques.

Le pasteur Demarle, remercie le ThEF du travail de contact, de suivi et de synthèse, qu'il a mené jusqu'ici et qu'il va continuer, afin d'aboutir à l'évaluation du Fil rouge de la catéchèse à la session du Synode de décembre. Il remercie aussi les Conseils paroissiaux et les Centres d'activités qui se sont beaucoup impliqués dans cette réflexion sur la catéchèse dans l'EREN.

Le président ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, avoue s'être un peu perdu dans cet état des lieux. Le rapport semble confus et la paroisse comprend mal qu'à partir de cet état des lieux, le Conseil synodal propose de prendre des résolutions. Il ajoute que pour la première fois dans un rapport du CS, une personne est citée nommément sous prétexte qu'elle a fait un perfectionnement dont les idées ne semblent pas franchement révolutionnaires. Son seul mérite étant d'évoquer l'importance de la promotion de la présence des 25 à 40 ans à l'église. Si l'entrée en matière est acceptée, la paroisse fera une proposition de résolution incluant la présence des 25 à 40 ans.

Le pasteur Fabrice Demarle, pour le Conseil synodal, répond qu'il a choisi de faire quelques propositions dans un état des lieux, précisant qu'actuellement la catéchèse est sous la responsabilité des Conseils paroissiaux et que le ThEF est responsable de la vision d'ensemble de la catéchèse dans l'EREN. Evidemment, le Synode a déjà décidé qu'il fallait une activité pour chaque tranche d'âge, les décisions proposées étant un rappel, une réaffirmation de décisions déjà prises afin que les Conseils

paroissiaux prennent leurs responsabilités et comblent les quelques trous existants. De manière générale, le pasteur Demarle trouve que cet état des lieux est plutôt réjouissant.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, rappelle sa question concernant les 25-40 ans, et afin de ne pas être « à côté de la plaque » avec sa proposition d'inclure cette tranche d'âge dans ces résolutions, il demande ce que pense le Conseil synodal.

Le pasteur Fabrice Demarle, pour le Conseil synodal, précise que la catégorie des 25-40 ans n'est pas l'objet du-dit rapport puisqu'il se concentre sur la catéchèse qui, réglementairement, va jusqu'à 16 ans. Le Conseil synodal tient compte du fait que le catéchisme se poursuit sur plusieurs années notamment avec la formation de moniteurs, mais il n'est pas entré en réflexion sur le catéchisme d'adultes qui pourrait être l'objet d'une motion et donner lieu à un autre rapport.

Au vote, l'entrée en matière sur l'état des lieux de la catéchèse dans l'EREN est acceptée.

La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante :

En fonction des priorités décidées par le Synode, celui-ci charge les paroisses de compléter leur offre là où cela s'avère nécessaire et de garantir le même accès à l'ensemble de l'offre catéchétique pour tous les enfants de la paroisse.

La résolution 2 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal de proposer aux paroisses, pour fin 2008, des pistes pour la création d'activités intergénérationnelles.

Au vote, l'ensemble du rapport et des résolutions sur l'état des lieux de la catéchèse dans l'EREN sont acceptés.

Le président passe au point

12. Rapport du Conseil synodal sur la nouvelle clé de calcul des contributions paroissiales à Terre Nouvelle

Mme Christine Fischer, pour le Conseil synodal, rappelle qu'une clé est faite pour ouvrir une porte fermée. Il semble toutefois que les anciennes clés auxquelles se référait l'EREN pour la cible paroissiale tenaient plus du code secret d'un hypothétique coffre-fort que d'un outil qui aurait permis facilement aux paroisses d'entrer dans le processus d'entraide mondiale. Il a fallu plusieurs Synode et de nombreux débats ainsi que des résolutions et des applications pour qu'à chaque étape un pas de plus soit fait afin d'aboutir à un calcul plus simple et clair par rapport à ce qui existait avant ! Mme Fischer reconnaît que ce calcul n'est pas aussi simple et clair pour les nouveaux Conseillers... Il faut d'abord comprendre ce que signifie dans le canton un montant global réaliste face à l'actualité de l'EREN. Ce montant est la somme que le Synode s'est engagé à garantir annuellement aux œuvres d'entraide. Il s'agit ensuite de parvenir à une véritable solidarité entre toutes les paroisses en reconnaissant aussi que celles dont les contributions étaient moins exigeantes bénéficiaient d'un effort plus grand des autres. La nouvelle formule est plus équitable pour chacune puisqu'il est demandé le même effort à partir de la réalité de

chacune. L'adaptation des paroisses à leur nouvelle cible se fera en deux paliers aussi bien à la hausse qu'à la baisse. Le Synode est en position de faire sienne la nouvelle clé de calcul, elle est explicite et évolutive, ajustable en fonction de l'évolution réelle de l'EREN. Actuellement le Synode vote chaque année la contribution globale, les cibles synodales versées par l'EREN aux œuvres réunies sous le label « Terre Nouvelle » (EPER, PPP, DM et Echange et mission) Tant que ce principe reste en vigueur, le groupe technique déterminera chaque année le montant exact des contributions des paroisses recalculées d'après les données réactualisées. C'est-à-dire le nombre de paroissiens au 31 décembre de l'année précédente et les revenus fiscaux relatifs les plus récents. Le montant moyen de dons reste fixe pour au moins une législature. En principe de 7.45 francs jusqu'en 2011. Pour appuyer l'étude du Conseil synodal, c'est un groupe de travail qui a planché pendant plusieurs séances en comparant les montants des autres cantons et en vérifiant l'ensemble des données pour arriver à une clé réaliste qui est présentée avec ce rapport.

Au vote, l'entrée en matière sur la nouvelle clé de calcul des contributions paroissiales à Terre Nouvelle est acceptée sans questions.

Le président passe à la résolution 1

La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode adopte la nouvelle clé de calcul des contributions paroissiales Terre Nouvelle basée sur le nombre de membres, sur un montant moyen de don fixé à 7.45 fr. et sur un coefficient de régulation résultant des revenus fiscaux relatifs des communes dont se compose chaque paroisse.

Le président passe à la résolution 2.

Le Synode adopte pour 2008 une contribution d'ensemble (cible synodale) de 605'000 francs.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, rappelle au Synode que, lors de la dernière législature, il est intervenu à de nombreuses reprises généralement pour s'opposer à ce qui lui était soumis dans le domaine de la diaconie au loin. Il ne posera pas de questions sur les bisbilles entre les œuvres d'entraide, ni ne déplorera l'argent jeté annuellement pour la Table ronde, mais il souhaite faire réfléchir à la difficulté d'atteindre une cible de 605'000 francs en 2008 alors que l'EREN rencontre déjà beaucoup de difficultés. Il reconnaît que ce problème est essentiellement « joranien » puisque sa paroisse est la seule avec celle de Neuchâtel à voir sa cible s'élever durant les deux années à venir, alors même qu'elle se trouve parmi les mauvais élèves de l'année passée. Il rappelle que si les contributions des paroisses ne sont pas atteintes, c'est l'EREN qui passe à la caisse par le Fonds 1%. Il affirme que la cible qui est fixée est trop ambitieuse pour stimuler les paroissiens qui vont se décourager. Il propose donc une cible diminuée de 10'000 francs.

Mme Martine Matthey, paroisse du Val-de-Travers, trouve que 7.45 francs par personne représentent vraiment peu d'argent.

Le pasteur Jean-Pierre Roth, paroisse du Joran, rappelle que l'on compte tous les protestants, dont la plupart sont indifférents à cette question. Il fait le parallèle avec le saut en hauteur. Lorsqu'il était petit, la

barre était placée trop haute et il se décourageait alors que si elle avait été plus basse, cela l'aurait motivé à passer bien au-dessus !

Mme Christine Fischer, pour le Conseil synodal, comprend bien la problématique de la paroisse du Joran de payer et de participer aux œuvres d'entraide. La cible étant un but fixé que l'EREN essaie d'atteindre. Les chiffres de cette année montrent qu'à ce jour, cette cible est pratiquement atteinte. Année après année, la cible est revue à la baisse, le Conseil synodal ne souhaite donc pas la diminuer encore.

Le président procède au vote.

Au vote, l'amendement de la paroisse du Joran est accepté par 19 voix contre 12 et a la teneur suivante :

Le Synode adopte pour 2008 une contribution d'ensemble (cible synodale) de 595'000 francs.

Le pasteur David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, demande si avant de passer à la résolution 3, le Synode ne doit pas se prononcer sur la nouvelle résolution amendée ?

Le président ouvre la discussion sur la nouvelle résolution amendée

Le pasteur David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, demande ce qu'il advient si cette résolution amendée est refusée ? Il n'y a plus de cible et il faudrait en fixer une à la séance de relevée d'août ou alors rediscuter les choses jusqu'à ce qu'une cible soit fixée ?

Le président répond qu'il s'agit dans un premier temps d'ouvrir la discussion sur cette nouvelle résolution amendée. Si personne n'a de commentaire ou réaction, le Synode va voter sur cette nouvelle résolution amendée.

Le pasteur Christian Miaz, paroisse du Val-de-Ruz Nord, La Cascade, demande si, concernant le Fonds 1%, les 90'000 francs sont automatiquement compris dans la cible, alors que normalement il évoluait d'année en année selon les comptes.

Mme Christine Fischer, pour le Conseil synodal, rappelle que les 90'000 francs du total Fonds 1% représente 2 colonnes dont une, EPER et Table ronde qui représentent des sommes fixes et l'autre colonne qui est alimentée par des collectes dont les sommes peuvent être atteintes par celles-ci pleinement ou non ce qui signifie que la somme de 90'000 francs n'est pas définitive. D'autre part, le Conseil synodal aimerait rendre le Synode attentif au fait que l'EREN garantit sa cible synodale annuellement et que si celle-ci est abaissée à 595'000 francs le Fonds 1% sera prélevé pour garantir cette somme.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, demande si le Synode est compétent ou non pour fixer une cible synodale. Si ce n'était pas le cas, pourquoi voter des résolutions ? Si cette cible est abaissée de 10'000 francs, la barre à atteindre sera 595'000 francs, ce ne serait donc pas compensé par le Fonds 1%. M. Laurent précise qu'en regardant l'annexe du rapport qui est assez mystérieuse, la colonne de gauche donne les contributions paroissiales qui sont proposées à 515'000 francs. La paroisse du Joran demande que cette somme soit abaissée de 10'000 francs.

Au vote, la nouvelle résolution amendée est acceptée.

Le président salue la présence du pasteur et Conseiller synodal de Berne-Jura-Soleure, M. Lucien Boder.

La résolution 3 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil cantonal Terre Nouvelle qui entrera en fonction le 1^{er} septembre 2007 de définir les contributions (cibles) paroissiales d'année en année.

Au vote, l'ensemble du rapport et des résolutions sur la nouvelle clé de calcul des contributions paroissiales à Terre Nouvelle sont acceptés.

Le président passe au point :

13. Rapport du Conseil synodal concernant les biens immobiliers de l'EREN

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, rappelle que le Synode a demandé un rapport sur le parc immobilier de l'EREN et le Conseil synodal fournit un rapport sur la vente de ces biens, suite à la situation difficile que traverse l'EREN. A la fin du rapport, des pistes sont proposées puisqu'il ne répond pas à toutes les questions posées. M.Schubert rappelle brièvement les étapes fixées par ce rapport.

- Evaluation des terrains et bâtiments
- Informations dans les paroisses
- Etablissement d'une liste prenant en compte l'avis des paroisses, le rendement et le nombre de cures par paroisses.

Si le Conseil synodal décide de vendre un bâtiment, il informera la paroisse concernée puis les ministres et il procédera à une information du public avant de procéder à la vente.

Concernant le nombre de postes et de cures, il y a des paroisses qui ont plus de postes que de cures et vice-versa. Suite à ces réflexions, le Conseil synodal a distribué aux paroisses une liste des bâtiments vendables, bien que cela ne veuille pas dire que tous ces bâtiments seront effectivement vendus. Il est évident que les ventes se feront d'abord en fonction des acheteurs potentiels déjà connus. Quatre bâtiments sont sur le ballant, la cure des Planchettes, le bâtiment du CORA à Fleurier, la cure de la Sagne et la maison de Champréveyres. Pour l'instant rien n'est décidé concernant ces bâtiments. D'autres, soit à La Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel ne seront certainement pas vendus. Si le Conseil synodal procède à la vente de quelques bâtiments, il estime qu'il faut avoir des compétences et il sait que le secrétariat général n'a pas ces compétences. Il y a donc deux possibilités, mandater une agence immobilière ou engager une personne pour ce travail spécifique. M. Schubert a visité d'autres secrétariats généraux d'Eglises qui se sont dotés de juristes, d'architectes parce que ces questions nécessitent une certaine compétence. D'où la proposition d'engager une personne. L'avantage étant que cette personne pourra aussi être mandatée par le Conseil synodal pour proposer des mesures de valorisation du parc immobilier. Le Conseil synodal a le sentiment qu'il faut planifier maintenant les rénovations à long terme et pouvoir les prévoir. Une personne coûtera certainement moins cher qu'une agence immobilière qui prendrait un pourcentage sur la vente. Ce poste doit être pris hors budget ordinaire.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

M. Claude Waelti, paroisse la Chaux-de-Fonds, à titre personnel, précise qu'il ne partage pas le chiffre du rapport du Conseil synodal. Il est mentionné que le fonds de rénovation de 450'000 francs est nettement insuffisant. M. Waelti admet ne pas savoir quel est l'état de vétusté du parc immobilier, mais il précise que sur le plan fiscal, les propriétaires savent que le fisc calcule des valeurs locatives sur la base de valeurs officielles et permet un taux forfaitaire. Appliqué aux 26 millions cités dans le rapport, il constate que l'entretien admis serait de 240'000 francs. Il a aussi abordé le problème sous un autre angle, à savoir, l'entretien en % en fonction des valeurs locatives ce qui donne un résultat d'environ 524'000 francs ce qui paraît être normal, ceci sauf si l'état de vétusté est trop important. M. Waelti note encore qu'en page 3 du rapport, il est mentionné qu'en moyenne les coûts de vente d'un immeuble, lorsqu'on s'adresse à des personnes tiers, est de 20 à 25%. Il pense que ce chiffre est faux. Il travaille dans une entreprise qui a vendu un certain nombre d'immeubles en passant par une agence immobilière qui demande de 3 à 5%. Plus le montant de la vente sera élevé, plus le pourcentage sera bas et il imagine que le Conseil synodal pourrait être plus près des 3 que des 5%. Il rappelle encore que l'impôt sur le gain immobilier est calculé sur la partie du bénéfice au-delà des valeurs officielles qui est relativement faible. De plus, il pense que la notion de remboursement d'hypothèques n'est pas un élément de coût, mais un élément de transfert d'actifs. En conséquence, pour une vente d'immeuble on peut estimer de 5 à 7% le coût de la vente d'immeuble.

Le pasteur François Caudwell, paroisse des Hautes-Joux, exprime l'inquiétude de la paroisse concernant la hiérarchisation des ventes puisqu'on envisage de vendre à l'acheteur qui a fait la meilleure offre. Il semble que ces ventes doivent d'abord être au service de l'Eglise et qu'il faudrait qu'elles gardent une certaine éthique du témoignage chrétien puisqu'elles auront une influence sur l'image d'elle-même que donne l'Eglise Réformée. Il regretterait des dérives spéculatives.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, répond que l'état des bâtiments est vraiment terrible. Les 250'000 francs calculés par M. Waelti ne suffisent plus. Concernant les 20%, ces coûts ne représentent peut-être pas ceux de la transaction, mais ceux du montant reçu. Et pour ce faire, il fallait inclure les hypothèques puisque l'EREN ne reçoit pas cet argent. Le coût de la transaction peut bien être de 5 à 10% mais ce qui entre dans la caisse centrale, doit être estimé à 20% de moins que le prix de vente. Le poste proposé n'est pas calculé en fonction de ces 20%, il a été évalué la somme d'environ 70'000 francs par immeuble d'une valeur de 1 million. Ainsi le poste devrait être largement financé. Concernant la question éthique, le Conseil synodal s'est demandé s'il fallait intégrer une liste des conditions à un acheteur potentiel. Pour M. Schubert, il y a une différence entre les bâtiments. S'il faut vendre une église, il y a d'autres critères ou exigences que pour une cure. Le Conseil synodal ne souhaite pas vendre une cure à une « secte » mais il ne souhaite pas brader son patrimoine immobilier parce qu'un acheteur potentiel est un « bon chrétien ». M. Schubert parle par expérience. A Montmirail, la communauté a dû arrêter une expérience avec une entreprise, et le patron est venu en disant : « je suis chrétien » ! C'est vrai, mais si la qualité n'est pas là, la collaboration n'était plus possible.

M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, à titre personnel, relève le fait que le Conseil synodal engage ou pas une personne supplémentaire, les 5 à 7% de coût vont tout de même subsister. Il veut bien reconnaître que le

parc immobilier nécessite d'être mieux suivi, mais il pense qu'il faut dissocier les problèmes entre vente et le travail de « gérance immobilière ». La personne supplémentaire peut tout à fait être utile, non pour vendre, mais pour s'occuper du parc immobilier.

M. Jean-Pierre Emery, paroisse de Neuchâtel, à titre personnel, demande comment lors d'une vente, il sera tenu compte des frais d'amélioration consentis par les paroisses.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, répond que les bâtiments que le Conseil synodal envisage de vendre, le sont parce que des personnes sont intéressées à les acheter. Le secrétariat général a besoin de quelqu'un qui connaît bien le métier, qui peut suivre les projets et entrer en discussion avec les personnes intéressées. Cela doit être un travail possible pour une personne qui serait engagée. Il ne s'agit pas de chercher des acheteurs ou évaluer des bâtiments, ce travail est déjà fait. Concernant la participation des paroisses aux travaux et donc de ristourner une partie sur la vente, c'est une question qui doit être discutée au cas par cas. Si une paroisse a participé, il y a 10 ans, par la moitié du coût des travaux, il s'agira de réfléchir si elle a droit encore à quelque chose. S'il s'agit de travaux effectués il y a une année ou bien si la paroisse doit trouver un lieu où se réunir, il faudra réfléchir à toutes ces questions. Tout dépend des sommes investies et des délais.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée.

La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Le Synode prend acte de la procédure de vente.

Pour la résolution 2,

Le pasteur David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, rappelle que l'engagement d'une personne est motivé par la complexité de la vente et la valorisation des biens immobiliers. Il demande si le délai de 2 ans est justifié, cela semble peu si le mandat inclus la valorisation des biens que l'EREN conserve.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, précise qu'il ne souhaite pas créer un poste pour un temps indéterminé. Le Conseil synodal espère équilibrer le budget d'ici deux ans et la période de vente d'immeuble devrait être terminée. De plus, il est tenté par des postes expérimentaux, essayer quelque chose, à titre d'essai, sur 2 ans puis évaluer si cela vaut la peine de continuer ou non.

Au vote, la résolution 2 est acceptée, et a la teneur suivante :

Il mandate le Conseil synodal pour engager une personne compétente pour la gestion des biens immobiliers. Le poste est limité à une période de deux ans avec un taux d'emploi à 50%.

Le président passe à la résolution 3

Il mandate le Conseil synodal de présenter en décembre 2008 un rapport d'évaluation de ce mandat.

Le ThEF propose un amendement à cette résolution :

Le Synode mandate le Conseil synodal de présenter en décembre 2008 un rapport d'évaluation de ce mandat **comprenant l'étude à long terme de la mise en place d'une gérance rentable.**

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, remarque que cette phrase est bancale au niveau du français il faudrait plutôt dire : comprenant l'étude d'une gérance rentable, à long terme. A long terme portant sur « une gérance rentable » Le pasteur de Salis précise que le Conseil du TheF n'a pas la prétention de se substituer à l'avis des spécialistes en matière de gérance immobilière. Il se demande toutefois si, vu l'importance du parc immobilier de l'EREN et la situation financière de cette dernière, il n'est pas envisageable de mettre en place une gérance rentable. Il rappelle qu'il y a quelques Synodes, une résolution avait été adoptée qui demandait de développer des entreprises sociales à but lucratif. C'est donc dans cet esprit là que cette résolution est proposée afin de valoriser ce parc immobilier, ceci dans un cadre éthique qui n'entre pas en concurrence avec la mission évangélique de l'Eglise réformée neuchâteloise.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, pourrait accepter cet amendement comme une résolution supplémentaire car ce qui est proposé n'a rien à voir avec la résolution 3. L'évaluation du poste à 50% est un autre mandat que l'étude de la mise en place d'une gérance.

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, précise que la proposition d'une gérance rentable s'inscrit dans la suite logique de la proposition de mesures de valorisation du parc immobilier. Il demande deux minutes de suspension de séance afin de proposer un amendement sous forme de résolution complémentaire qui tienne la route. Ce qui lui est accordé.

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation propose l'amendement sous forme de résolution complémentaire suivant :

Le Synode mandate le Conseil synodal pour étudier, d'ici à juin 2009, la mise en place d'une gérance rentable à long terme.

Le Conseil synodal accepte cette nouvelle résolution.

M. Jean-Pierre Emery, paroisse de Neuchâtel, demande ce que le TheF entend par gérance rentable ?

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation explique qu'il s'agirait de mettre en place une gérance qui produit un certain bénéfice éthiquement acceptable.

M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, demande dans quelle mesure les bâtiments qui appartiennent aux paroisses sont aussi inclus dans cette résolution. Il pense qu'il serait utile de les inclure de manière à assurer une meilleure surface financière à un tel département.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, répond à la question de la rentabilité. Il a discuté dernièrement avec le responsable du parc immobilier de la ville de Bâle, qui lui a dit qu'il est très difficile de rentabiliser de vieux bâtiments. Il faudrait demander des loyers trop importants, est-ce éthiquement défendable ? Le Conseil synodal accepte de proposer un rapport en juin 2009. Il serait déjà intéressant de gérer le

parc immobilier de manière à pouvoir payer les rénovations et qu'il s'autofinance ! Concernant les immeubles appartenant aux paroisses, il s'agit du même problème soulevé par l'évaluation, certaines paroisses souhaiteront peut-être profiter de cette opportunité, d'autres pas.

M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, pense que le Synode pourrait imposer la gérance aux paroisses.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, se demande ce que cette gérance serait appelée à gérer ? S'il s'agit des cures habitées par des ministres, il ne pense pas que le Synode puisse parler de rentabilité. Il rappelle que si les loyers étaient comparables à ce que le marché propose, il devrait probablement payer le double de ce qu'il paie actuellement. Si cette gérance était appelée à gérer les bâtiments superflus, il pense que l'Eglise n'a pas les experts nécessaires et que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, précise que le Centre s'est demandé comment faire pour proposer des mesures de valorisations du parc immobilier EREN. Il n'a pas la liste de ces biens immobiliers, et il n'a pas pensé aux bâtiments des paroisses.

Au vote, la nouvelle résolution 4 est acceptée.

Le président propose encore la résolution 3 qui avait été oubliée :

La résolution 3 n'étant pas contestée, elle est acceptée et a la teneur suivante :

Il mandate le Conseil synodal de présenter en décembre 2008 un rapport d'évaluation de ce mandat.

Au vote, le rapport et les résolutions du rapport du Conseil synodal concernant les biens immobiliers de l'EREN sont acceptés à l'unanimité.

Le président passe au point

14. Rapport du Conseil synodal sur les mesures financières.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, rappelle que depuis quelques temps il présente beaucoup de rapport avec des mesures financières ! Non par plaisir, car il pense que l'Eglise est plus qu'une entreprise à la recherche de fonds ou qu'un institut financier. Si l'EREN s'occupe uniquement de chercher des fonds, elle risque d'oublier le plus important : l'annonce de l'Evangile. M. Schubert a assisté à un Conseil de fondation d'une maison de diaconesses qui possède un hôpital psychiatrique. Le président du Conseil d'administration a constaté que l'hôpital va très bien, ce qui est ambigu puisque s'il va très bien, c'est que beaucoup de personnes vont mal. C'est le constat de la société. Si l'Eglise va mal elle partage la situation de beaucoup de gens et est à la bonne place. Même s'il est plus agréable d'aider les pauvres plutôt que de souffrir de difficultés financières. L'EREN essaie de changer sa situation inconfortable et le rapport donne quelques éléments des mesures prises. Tout d'abord, une réduction de postes qui montre un effet important sur les charges de l'EREN et qui a pu se faire sans licenciement. Ceci grâce à la grande disponibilité des ministres et permanents qui ont pris soit une retraite anticipée soit ont trouvé du travail à l'extérieur. L'autre mesure réalisée

est le travail du groupe « Ressources pour agir » qui a pour objectif d'améliorer le taux des contribuables qui paient leur contribution ecclésiastique. Une lettre de demande d'entretien aux contribuables a été envoyée d'abord, aux 250 contribuables les plus taxés du canton qui n'ont pas payé au moins depuis 6 ans. Pour 187 contribuables, le groupe a vérifié les coordonnées, regardé avec les pasteurs pour savoir si cela valait la peine de les contacter. Aucune démarche n'a été effectuée pour 42 contribuables, 2 sont partis du canton, 6 sont très âgés et 33 habitent l'Entre-deux-Lacs qui a son propre projet. Après discussion et vérification, 94 contacts restent à établir. 92 lettres ont été envoyées et 59 contacts ont été pris. Et sur ces 59, 49 ont répondu, dont 14 ont souhaité contribuer, 7 ont répondu peut-être, 13 ne se sont pas prononcés clairement et 15 ont répondu ne pas vouloir contribuer. Sur ces 15, 3 ont mentionné vouloir quitter l'Eglise et une personne a mentionné qu'elle ne veut plus cocher la case « protestant ». Pendant les entretiens, des réponses plutôt positives ont été données comme : « Si on soutient Xamax sans aimer le foot, on peut aussi soutenir l'Eglise ! » Plusieurs personnes ont été reconnaissantes d'être informées de la situation de l'Eglise. Des arguments pour ne pas payer ont été donnés : Nous ne sommes pas croyants, pas pratiquants, pas « consommateurs » donc nous n'avons pas à payer. Des personnes veulent cocher la case protestant sans payer, d'autres sont en désaccord avec l'EREN parce qu'elles n'apprécient pas les prises de position politique de l'Eglise ou qu'elles sont déçues du pasteur, de l'Eglise parce que depuis 12 ans elles habitent à Neuchâtel et n'ont jamais été contactées par l'EREN ou un pasteur.

L'ébauche des réponses ne détermine pas encore le comportement futur des contribuables. Le but étant de les fidéliser. Il faut encore de la patience. Chaque réponse reçue donne lieu à un courrier pour bien préciser les choses. L'Eglise catholique est aussi défendue au travers des couples mixtes. Selon M. Schubert, l'EREN est sur un bon chemin, qui a pris un peu de temps afin de bien clarifier la démarche, car envoyer des lettres à des personnes qui ont payé l'an passé peut créer beaucoup de dégâts.

Concernant les demandes de dons et prêts, il y a eu 325 dons, dont 2 de paroisses pour un total de 533'000 francs et 72 prêts dont 4 de paroisses pour environ 1 million de francs ce qui permet de continuer d'avoir des liquidités au moins pour cette année. Des démarches auprès des Eglises sœurs ont été entreprises avec le constat que les Eglises ne comprennent pas la situation particulière de Neuchâtel et suggèrent de demander à la population neuchâteloise de rendre obligatoire la contribution ecclésiastique !

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière qui ne suscite aucune question.

Au vote, l'entrée en matière du rapport du Conseil synodal sur les mesures financières est acceptée.

Le président passe à la résolution 1

Le Synode accepte les limites d'ouverture de postes, proposées dans le tableau de ce rapport.

Le diacre Jean-Philippe Uhlmann, Centre cantonal « Aumôneries », s'inquiète du nombre de postes prévus pour le Centre cantonal « Aumôneries » en précisant que la réduction linéaire proposée par le Conseil synodal ne semble pas refléter les attentes des Neuchâtelois exprimées dans le sondage réalisé fin 2006 puisque 95% des personnes interrogées se sont exprimées clairement pour privilégier une présence de proximité et un soutien moral

dans les moments difficiles comme des visites dans les hôpitaux, les prisons ou l'accompagnement spirituel. Le départ en fin d'année de l'aumônier de l'hôpital Pourtalès va créer un vide important qui ne pourra être comblé par les autres qui n'arrivent déjà plus à faire face aux demandes qui leur sont adressées. La crédibilité de l'EREN est en jeu, au moment où va être signée la convention fixant les modalités d'une collaboration entre les Eglises reconnues et l'Hôpital neuchâtelois. Le Centre demande donc de ne pas enlever des forces et des moyens là où réside précisément une attente particulière de la population protestante du canton.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, répond qu'il s'agit d'un tableau de vacance des postes, cela ne signifie donc pas que le Conseil synodal va réduire ces postes. Le rapport précise que toute la part cantonale sera réalisée. La discussion a aussi porté sur l'Aumônerie. Le Conseil synodal est sensible à cette question aussi parce qu'il est lié par des conventions et des subventions de l'Etat. Ces postes ne sont donc pas supprimables sans avoir aussi une perte au niveau du budget. Il va falloir reprendre cette question, mais il souhaitait la reprendre dans le cadre de la réflexion sur le volet cantonal en décembre 2007.

Au vote, la résolution est acceptée.

Au vote, le rapport et la résolution sur les mesures financières sont acceptés.

Le président passe au point suivant :

15. Information orale du Conseil synodal sur l'état des lieux de la société « Le Louverain SA »

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, partage avec plaisir cette information orale, la nouvelle société à but non lucratif du Louverain SA a été créée le jour précédent. Cette société a un capital de 463'000 francs, avec le bâtiment inclus. L'EREN reste actionnaire majoritaire. Le Conseil d'administration a siégé pour la première fois. M. Schubert est heureux d'y remarquer la participation du CPLN et du Centre d'insertion professionnel. Il précise que le Synode a peut-être entendu que M. Luc Dapples a démissionné, le Conseil synodal ne l'a pas licencié, il est parti de son propre gré, après 10 ans au Louverain. Il a senti qu'il n'avait plus la force d'entrer dans un nouveau projet et a déjà trouvé du travail. L'administrateur délégué est M. Mathias von Wyss, qui s'adjoint une collaboratrice qui vient du domaine de l'hôtellerie et qui travaillera à 60% pour la direction hôtelière et l'insertion des apprenants. Un ancien civiliste du Louverain prendra la responsabilité du programme. Il sera engagé à 30%. Concernant l'insertion professionnelle, qui est un volet important de cette société, les premiers cours commenceront début août. 4 apprenants commenceront et seront formés au Louverain et à l'hôtel de l'Aigle à Couvet. Le CPLN a décidé d'ouvrir une classe pour les apprenants du domaine hôtelier. M. Schubert précise que les députés ont un programme du Louverain sur leur table. Il souhaite mettre deux choses en évidence à savoir, l'open air de mi-juillet et les différents camps qui ont lieu. La société anonyme veut vraiment être au service de l'EREN et mettre à sa disposition ses compétences. Concernant les travaux à entreprendre, la chaudière a lâché l'automne passé et une nouvelle est en passe d'être installée, grâce, notamment à la Loterie romande qui a avancé 300'000 francs pour rénover la chaudière et le chauffage. La suite des travaux de rénovation est en planification et le début de ces travaux dépendra du

financement que le Conseil d'administration est chargé de trouver. Ce projet débute, le Conseil synodal n'est pas certain de réussir, mais s'il le réalise, la solution sera meilleure que pour d'autres centres qui sont vendus ou transformé en hôtel 3 étoiles. Si l'Eglise est capable d'intégrer un travail social et diaconal, en formant des jeunes qui ne trouvent pas d'autres places, cela réjouit beaucoup M. Schubert.

Le président passe au point suivant :

16. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés

qui ne suscitent aucun commentaire.

Le président remercie les députés de leur endurance et note combien il est agréable d'arriver à la fin de cette session en évitant la séance de relevée d'août, permettant ainsi au Conseil synodal de travailler à loisir durant l'été ! Il rappelle aussi la Journée synodale du 8 septembre 2007 et le culte d'ouverture de législature et d'installation du président et des membres du Conseil synodal qui a lieu à la collégiale dès la fin de la session. Il passe la parole au pasteur Phil Baker pour la prière finale.

Le président clôt la séance, il est 16h45

Neuchâtel, le 21 août 2007

Le procès-verbal a été rédigé par Mmes Florence Droz et Sandrine Minguely, secrétaires administratives du Synode.

Le président :

La secrétaire :

Vincent Genzoni

Danièle Rinaldi